
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Treizième séance – Samedi 30 septembre 2000, à 8 h

Présidence de M. Bernard Paillard, président

La séance est ouverte à 8 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Alain Vaissade*, maire, *M. André Hediger*, conseiller administratif, *M^{me} Sophie Christen*, *MM. Philippe Cottier*, *Pierre de Freudenreich*, *Michel Ducret*, *Jean-Marc Froidevaux*, *Jean-Marie Hainaut*, *Guy Jousson*, *Daniel Künzi*, *M^{mes} Christina Matthey*, *Alexandra Rys*, *Sandrine Salerno*, *Marie-France Spielmann* et *Evelyne Strubin*.

Assistent à la séance: *M. Manuel Tornare*, vice-président, *MM. Christian Ferrazino* et *Pierre Muller*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 31 août 2000, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 12 septembre et mercredi 13 septembre 2000, à 17 h et 20 h 30, et samedi 30 septembre 2000, à 8 h, 10 h 30, 14 h et 16 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, j'ai une communication à vous faire. Le Conseil administratif a nommé M^{me} Simone Irminger cheffe du Service des écoles et institutions pour l'enfance. Elle est née en 1953; elle a travaillé de 1975 à 1992 comme adjointe de direction au département municipal des sports et de la sécurité et elle habite en ville de Genève. Depuis 1992, M^{me} Irminger est cheffe du Service des écoles de la commune de Meyrin. Elle a beaucoup travaillé avec M. Bernard Gmür, ancien conseiller administratif de Meyrin, qui a beaucoup œuvré en faveur des associations qui s'occupent de l'enfance. M^{me} Irminger va prendre ses fonctions le 1^{er} janvier 2001.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Nous avons reçu deux lettres que M^{mes} Nicole Bobillier et Barbara Cramer, secrétaires, vont vous lire. La première lettre nous est adressée par la Fondation pour l'expression associative (FEA) et concerne la Maison des associations. Je passe la parole à M^{me} Bobillier.

Lecture de la lettre:

Genève, le 23 septembre 2000

Concerne: Maison des associations

Monsieur le président,

Ayant pris connaissance du référendum lancé par les Partis radical et libéral, dénommé «Halte à la politique des petits copains», contre la délibération du Conseil municipal de la Ville de Genève (N° 55 A/B) portant sur l'acquisition de l'immeuble 11-17, rue des Savoises, et la cession par la FEA à la Ville de Genève du 9, rue des Savoises, la FEA entend porter les précisions suivantes afin d'éclaircir le débat.

1. Le projet de la Maison des associations socio-politiques a mûri au sein des organisations membres de la Fédération pour l'expression associative qui s'étaient regroupées afin de créer des synergies et de trouver les moyens dont elles ne pouvaient disposer individuellement. S'agissant d'associations à portée sociopolitique, il est apparu évident que, si des moyens devaient être mis

en commun, dans un lieu commun, il fallait en définir le cadre. C'est ainsi que les quatre thèmes, qui représentent en même temps un des critères d'acceptation des locataires potentiels, ont été définis: les droits humains et des peuples, la défense de l'environnement, le développement durable et la promotion de la paix et du désarmement. Ces quatre thèmes sont au cœur des préoccupations de la communauté internationale tout entière et pas seulement de «petits copains» ou d'associations d'obéissance gauchiste. A chacun d'en prendre conscience et d'apporter sa contribution. Il est finalement réducteur d'appeler ce projet «La Maison des associations alternatives».

2. La volonté de pouvoir disposer d'un espace de rencontre et de travail, qui permette un échange régulier d'idées et d'expériences, n'a pas fait perdre de vue aux initiateurs du projet les réalités économiques et budgétaires, comme elle ne les a jamais poussés à vouloir détenir des bâtiments. Il n'est donc pas inutile de rappeler ici l'équilibre du montage financier et le partage des apports de chaque entité:

Etat de Genève

1 612 000 francs. Acquisition des bâtiments sis 8 et 8 bis, rue du Vieux-Billard (évalué par l'institut de crédit à 4 millions).

900 000 francs. Attribution d'une subvention unique pour finaliser les travaux de rénovation.

Ville de Genève

1 200 000 francs Attribution d'une dotation en capital pour l'acquisition des sous-sol et rez-de-chaussée de l'immeuble sis 9, rue des Savoises (qui rentrerait dans le patrimoine de la Ville).

1 530 000 francs. Acquisition des sous-sol, rez-de-chaussée et 1^{er} étage de l'immeuble sis 11-17, rue des Savoises.

Loterie Romande

250 000 francs. Don pour l'aménagement d'une cafétéria.

600 000 francs. Don pour l'aménagement des salles de conférences.

La FEA

3 600 000 francs. Emprunt hypothécaire.

Il est vrai que le lancement de ce référendum peut retarder l'avancement de la réalisation du projet, la rentrée de recettes et, par conséquent, fragiliser les résultats escomptés.

3. A la lumière des investissements consentis dans notre Ville et Canton pour d'autres projets, dont certains n'ont jamais été réalisés, l'effort demandé en l'occurrence à la Ville de Genève ne nous paraît pas déraisonnable. Alors que les chancelleries de plusieurs pays se disputent le siège de différents organes du système des Nations Unies, l'image de la Genève internationale, ville de paix et capitale des droits de l'homme, ne peut que bénéficier de la présence

de la Maison des associations sociopolitiques, qui compte parmi ses locales plusieurs organisations non gouvernementales défendant les droits des peuples qui, chez eux, paient souvent en vies humaines leur lutte pour la démocratie.

4. La FEA étant une entité apolitique, elle a souhaité dès le départ associer à ce projet toutes les composantes politiques de la Ville et du Canton. A plusieurs reprises, la FEA a adressé des invitations à tous les représentants des exécutifs et législatifs des deux collectivités publiques. De ce fait, aucun reproche ne peut être porté en matière de transparence. La FEA déplore le manque d'intérêt montré par la plus grande partie des élus radicaux et libéraux de la Ville qui n'ont jamais honoré de leur visite les locaux de la Maison des associations socio-politiques. Au même titre, nous regrettons vivement que les thèmes qui sont les piliers de la Maison des associations ne se trouvent pas parmi les préoccupations premières des référendaires.
5. Pour terminer, nous tenons à remercier le Conseil administratif de la Ville de Genève comme les conseillers(ères) municipaux(ales) qui nous ont soutenus tout au long de ces derniers mois de démarches.

En vous remerciant de bien vouloir porter cette lettre à la connaissance des membres du Conseil municipal lors de sa prochaine séance, nous vous prions de recevoir, Monsieur le président, nos meilleures salutations.

Pour la FEA:

Rachel Horner
Vice-présidente

Gianfranco Fattorini
Membre du conseil

Melik Özden
Membre du conseil

Régis de Battista
Directeur

Le président. Je donne maintenant la parole à M^{me} Cramer pour la lecture de la lettre de M. Jean-Pierre Lyon, président de la commission des sports et de la sécurité.

Lecture de la lettre:

Genève, le 15 septembre 2000

Concerne: étude du budget 2001

Monsieur le président,

Nous vous demandons officiellement de lire notre message lors de la séance ordinaire du 30 septembre 2000 et de bien vouloir ajouter à l'ordre du jour un point supplémentaire sur l'étude du budget 2001:

- que les commissions spécialisées des différents départements puissent convoquer les magistrats des départements, soit, en termes très simples, revenir à l'ancienne méthode concernant l'étude du budget de la Ville de Genève;
- une discussion générale;
- un vote de notre Conseil.

Suite à la proposition de la commission des finances d'appliquer une nouvelle méthode de travail pour les commissions spécialisées des différents départements de notre Ville, en supprimant l'audition des magistrats accompagnés de leurs collaborateurs respectifs, il a été décidé de mandater les commissions spécialisées pour établir une liste de questions sur les postes budgétaires 2001 qui devront être transmises à la vénérable commission des finances, qui, ensuite, devrait nous communiquer les réponses, quelles réponses... Je préfère ne pas répondre sur ce sujet!

En rappelant que notre commission doit désigner un rapporteur, nous vous posons la question: pour quoi faire et à quoi cela servira-t-il?

Le 14 septembre 2000, la commission des sports et de la sécurité a examiné ce nouveau mode de faire et en a discuté, dans la sérénité, d'autant plus que nous sommes tous convaincus qu'en l'an 2000 on appliquera la véritable transparence et le dialogue entre l'exécutif et le législatif. On peut dire avec humour: «Vive la franchise!» Mais, voilà, on ressent un véritable retour en arrière! Sommes-nous revenus au XVIII^e siècle, à la grande époque des maîtres et seigneurs où le peuple n'avait surtout pas le droit à la parole?

Dans l'attente d'une réponse favorable de votre part, nous vous prions de recevoir, Monsieur le président, nos salutations distinguées.

Pour la commission des sports et de la sécurité
Jean-Pierre Lyon, président

*Copie à: M. André Hediger, conseiller administratif,
aux membres de la commission des sports et de la sécurité*

Le président. Je rappelle que nous sommes au point 2 de notre ordre du jour: «Communications du bureau du Conseil municipal». Il n'y aura donc pas de débat maintenant sur la question soulevée par cette lettre. Par contre, Monsieur Lyon, ce que je vous propose, c'est de discuter lors de l'ouverture de notre séance de 10 h 30 afin de savoir si nous ouvrons ou non un débat sur ce sujet, pour que tout le monde puisse prendre connaissance de vos informations.

3. Prestation de serment de M. Peter Pirkl, remplaçant de M^{me} Diane Demierre, conseillère municipale démissionnaire.

M. Peter Pirkl est assermenté.

4. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit extraordinaire de 1 691 500 francs, ramené à 1 591 500 francs, destiné à couvrir les frais du recensement fédéral 2000 (RFP 2000) (PR-35 A)¹.

Rapporteur: M. Jean-Pascal Perler.

1. Préambule

Lors de la séance du 16 février 2000, le Conseil municipal a renvoyé la proposition citée en objet à la commission des finances.

Présidée par M^{me} Michèle Ducret, la commission des finances a étudié la proposition N° 35 au cours de la séance du 29 mars 2000. Elle a procédé à l'audition de M. André Collomb, secrétaire général adjoint, qui a remis à la commission un avis de droit sur la «répartition des frais pour le recensement fédéral de la population 2000 entre l'Etat et la Ville de Genève».

Le rapporteur remercie M^{me} Micheline Pürro pour la prise des notes de la séance.

2. Rappel du fondamental de la proposition

Des données sur la structure de la population, des ménages, des logements, des bâtiments, des établissements et sur les mouvements de «navetteurs» sont collectées tous les dix ans sur le territoire suisse (article premier de la loi fédérale).

La loi sur le recensement fédéral de la population, du 26 juin 1998, remplaçant celle du 3 février 1860, prévoit un relevé structurel en l'an 2000, en définis-

¹ «Mémorial 157^e année»: Proposition, 2562.

sant les grandes lignes de la méthode, de l'utilisation et de la protection des données, ainsi que la répartition des frais entre la Confédération, les cantons et les communes.

L'ordonnance sur le recensement fédéral de la population de l'an 2000 du 13 janvier 1999 définit dans le détail les buts et la portée du relevé de:

- a) l'ensemble des personnes résidant en Suisse;
- b) l'ensemble des logements;
- c) l'ensemble des bâtiments servant exclusivement ou partiellement d'habitation.

L'ordonnance arrête par ailleurs les modalités pratiques et désigne l'autorité compétente sur le plan fédéral (Office fédéral de la statistique (OFS) et sur le plan cantonal: service désigné qui répond de la coordination de la préparation et de l'exécution du relevé sur le territoire cantonal (communes) et qui tient lieu de service de liaison entre les autorités communales et l'office fédéral (Office cantonal de la statistique (OCSTAT).

La date de référence du relevé est fixée au mardi 5 décembre 2000, les communes de plus de 100 000 habitants devant renvoyer les documents d'enquête et les documents auxiliaires à l'office fédéral au plus tard à la fin mai 2001 (cf. annexe 1).

En conséquence, le rôle de la Ville de Genève est limité à trois phases essentielles:

- a) contribution aux préparatifs en cours avec l'OFS, l'OCSTAT et le centre de services;
- b) recensement des ménages collectifs;
- c) suivi des cas ne répondant pas aux sollicitations du centre de services (pourcentage impossible à estimer).

3. Travail de la commission

Avant de commencer la lecture de ce rapport, il est intéressant de mentionner plusieurs articles concernant le RFP 2000:

- la loi sur le recensement fédéral de la population du 26 juin 1998, article 7 (frais),
 - § 1: «La Confédération prend à sa charge les frais découlant: a) des dispositions générales du relevé structurel; b) de la saisie et de l'exploitation des données; c) de la détermination des coordonnées des bâtiments.»

- § 2: «Les cantons et les communes supportent les frais de mise en œuvre du relevé leur territoire.»
- l'ordonnance sur le recensement fédéral de la population de l'an 2000 du 13 janvier 1999, article 37, § 4: «Les cantons prennent à leur charge les frais occasionnés par l'exécution du relevé sur le territoire cantonal, ainsi que l'indemnisation des organes y participant. La participation des communes aux frais est régie par le droit cantonal.»
- l'ordonnance sur le recensement fédéral de la population de l'an 2000 du 13 janvier 1999, article 39, § 1: «La Confédération prend à sa charge, à forfait, les taxes perçues pour les envois postaux effectués dans le cadre du relevé.» § 4: «S'il est prévu une distribution et un renvoi des documents d'enquête par la poste, les taxes sont à la charge des services cantonaux et municipaux.»

Lors de l'audition de M. Collomb, ce dernier précise que l'organisation du RFP 2000 repose sur une base légale pour toutes les communes de Suisse qui se voit renforcée par la loi du 26.06.1998. Le RFP 2000 sera une étape de transition en vue des recensements futurs. Il comporte d'importantes innovations pour les communes et pose les fondements d'une rationalisation globale des recensements à venir. Pour la première fois, les communes ont eu la possibilité de confier à un centre de services externe les travaux de routine (assurer l'envoi des questionnaires, les suivis et retours, ainsi que le traitement des données) en rapport avec le recensement. Plus de 70% des communes du pays, représentant plus de 90% de la population, ont décidé de faire usage de cette possibilité (toutes les communes à Genève).

La Ville de Genève est tenue par le droit fédéral de supporter les frais des opérations de recensement qui concernent directement son territoire et sa population et qu'elle aurait à effectuer elle-même si elle ne délégait pas le centre de services. La Ville de Genève ne peut donc pas reporter sur le Canton les frais liés à la mise en œuvre du centre de services. Cependant, la mise à disposition par la Ville de Genève (Service de la protection civile) du logiciel qui a permis de procéder au regroupement des ménages doit donner lieu à une indemnisation, dans la mesure où l'application de ce traitement informatique permet d'atteindre les objectifs d'harmonisation recherchés; le Conseil d'Etat doit fixer par voie réglementaire la procédure à suivre pour la mise en œuvre de ce mécanisme au plan cantonal.

La méthode choisie, dite «transit», qui relève du compromis et de la légendaire prudence helvétiques, a favorisé une approche intermédiaire donnant une large place à la réalisation informatisée du recensement, mais sans laisser complètement de côté la nécessité de procéder à des contrôles par des fonctionnaires municipaux et délègue donc une partie du travail au centre de services établi à

Lucerne; il faut savoir que l'Office fédéral de la statistique avait lancé un appel d'offres et qu'aucune entreprise romande n'a eu les capacités de réaliser ce travail.

Par ailleurs, cette méthode «transit» a l'avantage de baisser les coûts; en 1990, le coût était de 12 francs/habitant et aujourd'hui il est estimé à 10 francs/habitant. Ce montant est constitué de 6,95 francs/habitant pour le recours au centre de services et de 3 francs/habitant comme provisions (frais postaux additionnels, frais en personnel auxiliaire, frais administratifs, divers et imprévus). A ce jour, l'Office de la statistique a assuré une stabilité des frais postaux et a également donné une garantie écrite que 95% des questionnaires seront retournés, bien que cela soit un engagement difficile à tenir. Le travail va se faire en étroite collaboration avec le personnel de la Protection civile (PC) étant donné que celui-ci a l'habitude de ce genre de tâches d'autant plus qu'un programme informatique a été mis sur pied en collaboration avec la DSI. De plus, il est fort probable qu'une personne extérieure devra être engagée pour piloter l'opération, à moins que le nouveau chef de service de la PC puisse assumer cette tâche. Enfin, la question reste encore ouverte quant à savoir si la Ville de Genève peut obtenir une participation aux subsides fédéraux alloués au Canton en raison de la mise à la disposition de toutes les communes de ce logiciel. A ce jour, il y a encore beaucoup de points d'interrogation; néanmoins, le Conseil administratif recommande au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette demande de crédit, sachant que tout va être entrepris pour diminuer les frais. Il faut préciser que le crédit demandé est calculé sur une base de 170 000 habitants; il est à espérer, évidemment, que ce nombre soit correct. En effet, il existe 3 «populations» distinctes, les gens, comme vous et moi, qui habitent dans des maisons, les gens qui font partie d'un ménage collectif comme le Caré (en cours d'actualisation) et tous ceux qui ne s'intègrent pas dans ces deux catégories, c'est-à-dire ceux qui ne font pas partie des canaux sociaux habituels; la variabilité du nombre d'habitants est donc une inconnue qu'il ne faut pas négliger.

Finalement, M. Collomb termine en arguant que, selon le contrat qui sera signé avec le centre de services établi à Lucerne, la Ville de Genève s'engage à verser 6,95 francs par habitant pour la réalisation du RFP 2000. Les économies ne pourront se faire que sur les 3 francs additionnels par habitant. Par contre, l'obtention d'un dédommagement de la part de l'Etat pour la mise à jour des fichiers informatiques grâce au logiciel de la PC est toujours en discussion, car l'Etat peut justement demander une subvention à Berne pour ce service.

4. Discussion

Globalement, la commission des finances ne peut pas refuser ce crédit, car le RFP 2000 dépend d'une loi fédérale.

Amender ce crédit dans le sens d'une diminution est une action assez périlleuse, car la somme demandée par le Conseil administratif est calculée sur la base de 170 000 habitants. Ce nombre étant une estimation, il faut donc prendre toutes les précautions d'usage, car il pourrait y avoir des surprises.

Cependant, l'article 39, § 1, de l'ordonnance sur le recensement fédéral de la population de l'an 2000 du 13 janvier 1999 stipule clairement que la Confédération prend à sa charge, à forfait, les taxes perçues pour les envois postaux effectués dans le cadre du relevé. De plus, la Ville de Genève pourrait recevoir un dédommagement supplémentaire pour la mise à jour des fichiers informatiques grâce au logiciel de la PC.

C'est pourquoi les Verts proposent de diminuer le crédit global de 100 000 francs, somme estimée pour les frais postaux additionnels.

5. Conclusion et vote de la commission

Avant de prendre connaissance des votes de la commission des finances, le rapporteur conseille vivement la lecture de l'avis de droit (cf. annexe 2) sur la «répartition des frais pour le recensement fédéral de la population 2000 entre l'Etat et la Ville de Genève».

- a) L'amendement proposant une diminution de 100 000 francs concernant les frais postaux additionnels est accepté par 9 oui (1 AdG/SI, 2 AdG/TP, 2 Ve, 1 DC, 3 L), 1 non (1 AdG/TP) et 2 abstentions (1 S, 1 R).
- b) Le projet d'arrêté amendé est accepté par 11 oui (1 AdG/SI, 2 AdG/TP, 2 Ve, 2 DC, 3 L, 1 R) et 1 abstention (1 S).

En conséquence du travail et des votes effectués, la commission des finances recommande donc au Conseil municipal d'approuver le projet d'arrêté amendé ci-dessous:

PROJET D'ARRÊTÉ AMENDÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit extraordinaire de 1 591 500 francs destiné à couvrir les frais du recensement fédéral de la population en 2000 incombant à la Ville de Genève.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 591 500 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de 2001 à 2005.

Annexes mentionnées

M. Jean-Pascal Perler, rapporteur (Ve). Je dirai juste deux mots concernant ce rapport. Celui-ci a été traité rapidement par la commission des finances – mais sans précipitation, je le précise – car nous étions pressés de le déposer pour obtenir les crédits nécessaires afin de pouvoir effectuer le recensement. On m'avait prié de faire rapidement ce rapport, au mois d'avril 2000; nous sommes quasiment au mois d'octobre et, enfin, nous pouvons le traiter. Je ne mets la responsabilité sur personne, mais, en tant que rapporteur, je trouve un peu démotivant de faire accélérer les choses pour que, finalement, l'objet soit traité trois mois après son dépôt.

Cela dit, pour vous rafraîchir un peu la mémoire, je vous rappelle que le crédit initial, qui était de 1 691 500 francs, a été diminué de 100 000 francs par la commission des finances, parce que nous avons enlevé les frais postaux liés au recensement, qui, en principe, selon l'ordonnance fédérale, doivent être payés par la Confédération. Je prie donc le Conseil municipal d'accepter le projet d'arrêté amendé par la commission des finances.

En outre, j'aimerais encore préciser que le Conseil administratif avait demandé un avis de droit pour savoir comment allait se régler la répartition du financement entre la commune de Genève et le Canton de Genève. L'avis de droit est fort intéressant, et je rappelle que la Ville doit demander une indemnisation au Canton, parce qu'elle a fourni un logiciel pour le recensement des habitants. J'espère qu'elle n'oubliera pas de le faire.

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, l'arrêté amendé par la commission est mis aux voix article par article et dans son ensemble; il est accepté à l'unanimité.

L'arrêté est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit extraordinaire de 1 591 500 francs destiné à couvrir les frais du recensement fédéral de la population en 2000 incombant à la Ville de Genève.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 591 500 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de 2001 à 2005.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

5. **Motion de M^{mes} Nicole Bobillier, Sophie Christen, M. Alain Dupraz, M^{me} Hélène Ecuyer, MM. Jacques François, François Henry, M^{me} Christina Matthey, MM. Pierre Maudet, Robert Pataroni, Pierre Reichenbach, Jean-Charles Rielle, M^{me} Alexandra Rys, M. Damien Sidler, M^{me} Evelynne Strubin et M. René Winet: «Pour un concept global de communication de la Ville de Genève» (M-95)¹.**

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que, lors de l'examen du budget 2000, la commission de l'informatique et de la communication (Cico) s'est rendu compte que la politique en matière d'informatique était à présent au point et concrétisée par les plans informatiques quadriennaux;
- que, en revanche, la commission a constaté l'absence d'un concept global en matière de communication,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- établir de nouvelles relations entre les deux Conseils, notamment au travers des technologies actuelles (Internet et IntraCM) et de leur support (nouveaux ordinateurs portables des conseiller(ère)s municipaux(ales));
- développer une interface constructive entre le Conseil municipal et l'administration municipale;
- dresser un inventaire des moyens de communication de la Ville de Genève, avec un organigramme;
- établir un système permanent d'évaluation de la communication de la Ville de Genève;

¹ «Mémorial 157^e année»: Annoncée, 4303.

- développer un concept d'information envers la population, illustrant notamment le rôle du Conseil municipal avec ses différences et complémentarités par rapport au Grand Conseil genevois;
- adapter la politique de communication avec les médias, de façon à mieux faire connaître les prestations de la Ville de Genève;
- déterminer les coûts directs et indirects de ces propositions.

M. Pierre Reichenbach (L). Cette motion a été élaborée après une discussion à la commission de l'informatique et de la communication (Cico). En effet, jusqu'à présent nous avons toujours parlé de l'informatique et bien peu de la communication. Par conséquent, nous avons beaucoup de questions à poser au Conseil administratif, mais, plutôt que chaque membre de la commission lui adresse un déluge de questions et de motions, nous avons préféré, à l'unanimité de la Cico, élaborer une motion qui sera renvoyée pour étude en commission, cela afin que nous puissions fournir au Conseil municipal un rapport circonstancié.

Je vous recommande donc l'acceptation de cette motion. Ne perdons pas de temps, car nous avons voulu en faire gagner au Conseil municipal!

Préconsultation

M. Roger Deneys (S). Je trouve que cette motion est une excellente initiative, mais j'aimerais profiter de l'occasion pour déjà faire part de quelques remarques qui pourraient orienter les travaux de la commission, ce qui nous éviterait de faire des amendements de dernière minute qui n'ont pas été discutés.

Notamment, dans cette motion, un des points essentiels est l'information que nous pouvons, nous, Conseil municipal, donner aux citoyennes et aux citoyens de la ville. Dans ce sens-là, l'information ne se résume peut-être pas seulement à la rédaction plus moderne de certains documents de notre parlement, mais aussi, par exemple, à une mise en ligne rapide des débats du Conseil municipal sur Internet. Le parlement de l'Assemblée nationale en France dispose d'un site qui met quasiment le lendemain le contenu intégral des discours des séances sur un site Internet. Pour moi, il est important que le *Mémorial* soit rapidement disponible, dans la mesure où, quand on reçoit le *Mémorial* trois ou six mois après que les séances ont eu lieu, je suis désolé de le relever, plus personne ne se souvient de ce qui a été discuté à cette époque-là. En tout cas, pour le citoyen, ce qui compte, c'est qu'il a lu un article dans le journal concernant quelque chose que nous avons décidé, et je trouverais normal qu'il puisse savoir ce que nous avons dit à ce propos et non pas connaître uniquement le résultat du vote.

De la même manière, je pense que le *Mémorial* est un instrument complètement archaïque dans sa forme actuelle sur papier et qu'il serait fort opportun d'en réaliser une version CD-Rom qui serait à la disposition des citoyens. Cela permettrait de faire des recherches, notamment sur plusieurs années.

Mise aux voix, la motion est prise en considération et son renvoi à la commission de l'informatique et de la communication est accepté à l'unanimité.

6. Motion de M. Jean-Pierre Lyon, M^{mes} Marie-France Spielmann et Marie Vanek: «Faux temporaires: quel avenir, quelle durée?» (M-96)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que le dernier *VG Mag*, journal des collaborateurs de la Ville de Genève, évoque le sujet des faux temporaires;
- que le Conseil municipal, il y a quelques années, avait mis en place ce système regrettable;
- que la commission du personnel soulève ce problème et propose de négocier une nouvelle solution,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à négocier avec la commission du personnel et, ensuite, à présenter au Conseil municipal une modification des statuts des fonctionnaires de notre commune en revenant à la solution antérieure (exemple: engagement d'une personne pour une fonction pendant un an à l'essai, ensuite confirmation de l'engagement de cette personne).

M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI). La motion N° 96 est une motion qui apporterait un soutien pour une véritable négociation entre la commission du personnel et le Conseil administratif. Accepter cette motion signifierait, officiellement, que des négociations se mettraient en place. Sans vouloir donner des directives, je pense que le Conseil municipal, en temps que législatif, apporterait ainsi son soutien pour qu'on se mette autour d'une table afin de discuter de ce problème.

Mesdames et Messieurs, si vous lisez la motion, vous constaterez qu'il s'agit d'un vœu pour que le personnel et le Conseil administratif, qui est notre exécutif, puissent négocier et aboutir à certains résultats. Au niveau cantonal, je relève

¹ «Mémorial 157^e année»: Annoncée, 4993.

que, depuis trois ans, M^{me} Micheline Calmy-Rey, présidente du Département des finances et de l'organe du personnel de l'Etat, a modifié les types de statuts, qui étaient à peu près semblables à ceux de la Ville de Genève, en revenant à l'ancienne procédure régissant les engagements: les collaborateurs sont engagés une année à l'essai et, au bout de trois ans, ils sont confirmés officiellement dans leurs fonctions. Les statuts ont été modifiés sans qu'il y ait eu des débats à ce sujet au niveau du Grand Conseil.

Vous avez tous reçu il y a une semaine le journal de la Ville de Genève, *VG Mag*, et vous avez pu lire, à la page 34, que le président de la commission du personnel attire l'attention sur la régularisation des faux temporaires. La commission du personnel serait très contente que le Conseil municipal, par l'intermédiaire de cette motion, forme ce vœu, parce que c'est le seul moyen de celui-ci de pouvoir donner son avis et d'encourager les négociations.

Une semaine après avoir déposé cette motion, Mesdames et Messieurs, en avril, mes collègues M^{mes} Marie-France Spielmann, Marie Vanek et moi-même, nous avons eu une surprise. J'avais discuté du problème des faux temporaires avec des membres de la commission du personnel, qui me disaient: «Que pourrait-on faire pour améliorer cette situation?» Une semaine plus tard, dans un quotidien genevois paraissait un article disant que le Tribunal fédéral condamnait la Ville de Genève pour l'affaire des faux temporaires. Plusieurs personnes m'ont demandé si j'étais au courant de cela, mais ni mes collègues signataires de la présente motion ni moi n'en avons été informés. J'espérais qu'avec cet arrêt du Tribunal fédéral le Conseil administratif, avec la commission du personnel, se serait attelé à résoudre la question et que, par conséquent, la motion serait devenue caduque.

Par rapport aux remarques de la commission du personnel, Mesdames et Messieurs, je vous encourage à voter cette motion qui permettra d'officialiser et d'organiser des négociations entre le Conseil administratif et la commission du personnel. Le résultat de celles-ci nous sera transmis, car cela entraînera une modification du statut du personnel. A ce moment-là, le législatif pourra mener un véritable débat sur cette affaire. Maintenant, la présente motion correspond plutôt à un vœu. Je compte sur vous pour apporter un soutien au personnel qui a aussi fait un effort en acceptant le blocage des mécanismes salariaux pendant trois ans. En votant cette motion, vous ne vous engagez pas définitivement, vous ne faites qu'exprimer un vœu. Je vous remercie d'apporter votre soutien à celle-ci.

Préconsultation

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. J'aimerais dire deux mots, Monsieur le président, pour rappeler que le Conseil administratif est évidemment sensible à la question des faux temporaires. Le Conseil administratif a

Motion: faux temporaires

eu l'occasion de le rappeler lors de la présentation du budget 2001, et vous aurez constaté qu'il donne déjà une réponse partielle à ce problème, puisque, dans la proposition d'augmentation des postes qui vous est soumise pour l'exercice de l'année prochaine, la majorité de ceux-ci vise précisément à transformer les postes de faux temporaires en postes permanents. Nous allons donc déjà dans le sens de cette motion, qui a été déposée il y a plusieurs mois, vu la rapidité avec laquelle nous traitons l'ordre du jour.

Quant au deuxième aspect évoqué par cette motion, c'est-à-dire une modification ultérieure du statut du personnel, je vous rappelle également ce que nous avons déjà annoncé ici, à savoir que nous avons constitué un groupe de travail avec la commission du personnel, l'Association des cadres de l'administration municipale (ACAM) et une délégation du Conseil administratif. Ce groupe de travail planche notamment sur une révision des statuts dans le cadre de laquelle la question des faux temporaires sera également examinée. Nous ne pouvons pas vous dire mieux que de rappeler que, d'une part, nous y avons déjà répondu en partie et que, pour le solde, nous nous attelons à y répondre dans le cadre de ce groupe de travail biparti.

(La présidence est momentanément assurée par M. Pierre Losio, vice-président.)

M. Robert Pattaroni (DC). Je crois qu'on peut rendre hommage à M. Lyon et à quelques-uns de ses prédécesseurs pour avoir interpellé le Conseil administratif sur cette question. Je voudrais tout de même appuyer le sentiment d'étonnement qui a été exprimé, parce que, à la commission des finances, cela fait déjà un certain de temps que nous avons demandé des choses extrêmement simples qui, probablement, sont dans la manche du Conseil administratif, mais, ou la manche est cousue ou je me trompe, les documents y relatifs ne lui sont pas encore parvenus. Il est étonnant, Monsieur le président – et je pense que vous partagerez mon étonnement – de constater que, quand on demande au Conseil administratif quelle est la répartition du personnel fixe, d'une part, et, d'autre part, des temporaires, en les ventilant selon l'ancienneté, en ce sens qu'il y a ceux qui ont été engagés il y a cinq, quatre, trois ou deux ans, jusqu'à présent, les bouliers ou les ordinateurs ne parviennent jamais à fournir ce genre d'informations.

Il me semble que le Conseil administratif ou un magistrat plus particulièrement concerné – maintenant, cela tombe bien, puisque c'est le Conseil administratif qui a pris sous son aile les questions du personnel, cela va aller beaucoup plus vite – pourrait quand même avoir une fois pour toutes les réponses à ces questions. Toutefois, cela ne nous empêche pas de voter le soutien à cette motion.

M. Georges Queloz (L). Le groupe libéral partage les préoccupations de M. Lyon et soutiendra cette motion en la renvoyant, je pense, au Conseil administratif.

Mise aux voix, la motion est acceptée à l'unanimité.

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à négocier avec la commission du personnel et, ensuite, à présenter au Conseil municipal une modification des statuts des fonctionnaires de notre commune en revenant à la solution antérieure (exemple: engagement d'une personne pour une fonction pendant un an à l'essai, ensuite confirmation de l'engagement de cette personne).

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

7. Motion de M^{mes} Virginie Keller Lopez, Marie Vanek, Eustacia Cortorreal et M. Pierre Losio: «Combattants suisses pour la République espagnole: Genève reconnaissante» (M-97)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- le réexamen critique, légitime et indispensable de l'attitude de la Suisse officielle avant et pendant la Seconde Guerre mondiale;
- la manière indigne dont ont été traités les combattants suisses de la guerre d'Espagne après leur retour en Suisse;
- le refus de réhabilitation de ces combattants par les autorités suisses;
- la nécessité d'une reconnaissance officielle de la valeur de leur engagement, après plus de soixante ans de mépris et alors que seuls quelques-uns d'entre eux sont encore en vie;
- la décision du Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, d'ériger un monument à Genève en mémoire et en l'honneur des combattants suisses de la guerre d'Espagne, suivie de la décision du Conseil municipal de soutenir la pétition nationale en faveur de leur réhabilitation,

¹ «Mémorial 157^e année»: Annoncée, 4993.

Motion: combattants suisses pour la République espagnole

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de décerner à tous les Suisses ayant servi durant la guerre d'Espagne aux côtés de la République espagnole, que ce soit dans les forces régulières de la République, les milices, les Brigades internationales, les Forces basques et catalanes, les services sanitaires, la Croix-Rouge ou les organisations d'entraide, la médaille «Genève reconnaissante»;
- d'organiser à cet effet, et dans les plus brefs délais, une cérémonie publique d'hommage aux combattants suisses de la guerre d'Espagne.

M^{me} Virginie Keller Lopez (S). Cette motion vient témoigner de notre déception par rapport à la décision des autorités fédérales de ne pas donner suite à la pétition lancée par l'Association de soutien aux combattants suisses des Brigades internationales, qui demandait la réhabilitation juridique de ces combattants après avoir reconnu que, politiquement, ces gens-là avaient bien agi. Par ailleurs, cette pétition avait été soutenue par le Conseil municipal le 13 octobre 1999 par le vote de la résolution N° 580.

Avec la présente motion, nous avons voulu proposer que notre Ville réagisse au refus de réhabilitation juridique de ces combattants en décernant à tous les Suisses, ou à tous les Genevois ayant servi durant la guerre d'Espagne au côté de la République espagnole la médaille de la «Genève reconnaissante». Mais, depuis le dépôt de cette motion, nous avons réfléchi, discuté et nous nous sommes rendu compte qu'il y aurait un certain nombre de problèmes techniques pour la concrétiser. Par exemple, la médaille en question serait-elle décernée à tous les Suisses ou uniquement à ceux qui habitent Genève, ou seulement aux combattants encore vivants, etc. Par conséquent, plutôt que de renvoyer cette motion directement au Conseil administratif, nous proposons aujourd'hui de la renvoyer à la commission des arts et de la culture, de manière que nous ayons le temps de l'étudier et de voir si, effectivement, la mesure qu'elle propose est une bonne idée ou s'il faudrait trouver autre chose pour témoigner personnellement à ces gens de notre reconnaissance.

Je profite d'avoir la parole pour signaler que l'espace où se trouve le monument que nous avons inauguré au mois de juin à Plainpalais – la sculpture réalisée par M. Torres – est malheureusement quasiment constamment envahi par les vélos, les vélomoteurs, même les voitures. Si l'on pouvait, à l'occasion, au moyen de deux potelets ou d'une autre technique protéger un peu mieux ce monument, afin de lui donner la place qu'il mérite, nous trouverions cela très bien.

Nous demandons donc le renvoi de la motion à la commission des arts et de la culture.

Préconsultation

M. Armand Schweingruber (L). La motion M-97 nous fait un peu retourner dans le passé, à une période datant de plus de soixante ans. Cependant, les événements de cette époque, que l'on voit aujourd'hui avec des yeux de l'an 2000, ont peut-être été perçus de façon différente par ceux qui en ont été les contemporains. C'était l'époque de la montée des périls en Europe; pas besoin de refaire l'histoire du continent à ce sujet – je pense que vous en savez toutes et tous assez pour ne pas redonner ici un cours d'histoire. Il y a eu effectivement des combattants suisses dans la guerre d'Espagne, qui a été une guerre civile. Une bonne partie d'entre eux, certainement, y sont allés par idéal, d'autres peut-être par besoin d'aventure; ils ont pris des risques, ils en étaient probablement conscients. Le premier risque était de perdre leur vie dans cette aventure, les autres risques étaient d'ordre juridique, parce qu'il y avait tout de même violation des devoirs constitutionnels, du droit de la neutralité ainsi que du code pénal militaire.

On ne refait pas l'histoire. Quand j'ai dit que les événements, avec du recul, se jugent différemment, je pense à un cas bien connu où la loi a été violée, mais où cela a permis de sauver des vies. C'est le cas du commandant de la police de Saint-Gall, Paul Grüninger, qui a été durement sanctionné à l'époque et qui a été tardivement réhabilité. En n'appliquant pas les dispositions légales qui existaient à ce moment, il a pu sauver la vie à environ 3000 juifs; il a perdu son poste, il a payé cher. Il a été réhabilité politiquement et juridiquement à titre posthume.

Je dois dire que, à première vue, je n'ai pas très bien compris le sens de cette motion. J'aurais compris si j'avais lu dans le texte de celle-ci: «L'Espagne reconnaissante va remettre aux combattants suisses pour la République espagnole, qui ont contribué peut-être tardivement à élaborer la démocratie dans ce pays, une médaille de gratitude. Cette médaille sera décernée aux Genevois et aux Suisses habitant cette cité par le Consulat général d'Espagne à Genève.» Cela, je l'aurais compris. Mais une médaille de «Genève reconnaissante», cela n'a pas de sens. J'aimerais que les motionnaires nous disent clairement en quoi ces personnes ont été des bienfaiteurs de notre cité. Voilà la vraie question qui se pose et, si on se la pose de cette manière, on constate que cette motion fausse complètement le sens de ce que peut signifier une médaille de «Genève reconnaissante». Cela ne tient pas la route, c'est absolument aberrant. Il y a une inversion complète des rôles, une confusion des genres et, si ce que propose cette motion était accepté et mis en œuvre, je pense qu'on abuserait l'opinion du public sur la réalité des faits.

De plus, Genève se veut capitale mondiale de la Croix-Rouge, du secours aux blessés, de l'aide humanitaire, capitale mondiale de la paix, ce qu'elle est réellement. Encore récemment, il y a eu à Genève la conférence sur la suppression des mines. Celle-ci n'a pas obtenu tous les résultats souhaités, mais, en fait, elle s'ins-

Motion: combattants suisses pour la République espagnole

crivait dans la ligne que je viens d'évoquer, et c'est le moment qu'on choisit pour demander au Conseil municipal de féliciter et de récompenser des combattants qui l'ont été à l'étranger, dans la guerre civile d'un pays étranger et de façon illégale par rapport au droit suisse.

Il y a là une contradiction fondamentale avec la vocation universelle de Genève. S'il y avait des récompenses à décerner, on pourrait plutôt penser à certains délégués de la Croix-Rouge, œuvrant sur des terrains brûlants, qui risquent leur vie et qui, parfois, l'ont perdue. Cela, ce serait justifié, mais ce que propose la présente motion ne tient pas la route. Si le geste en question émanait d'une association privée de sympathisants, on pourrait encore comprendre. Mais, s'il s'agit d'embarquer dans cette opération le Conseil municipal dans son ensemble, à une faible majorité, cela est alors absolument inacceptable.

Il y a trois ou quatre mois, j'avais déjà évoqué le titre d'un livre: *Idéologies et réalité*. Je n'avais alors pas cité l'auteur; il s'agissait de Jeanne Hersch, qui, entre-temps, est décédée. J'exhorte à nouveau ce Conseil à ne pas perdre de temps dans des déclamations idéologiques, il faut revenir aux réalités de la gestion de la Ville de Genève, ce qui est notre première mission. On vient de nous rappeler qu'il y a un monument commémoratif à la rue Dancet au sujet de ces combattants suisses et genevois de la guerre d'Espagne. S'il y avait un devoir de souvenir, de mémoire, je pense que ce devoir est accompli par l'érection de ce monument, mais que la médaille, c'est le pas de trop qu'il ne faut pas franchir.

La Ville de Genève ne peut pas se laisser piéger par une telle ambiguïté. L'image du rôle humanitaire de notre cité est à préserver, et une analyse sérieuse de la part des motionnaires sur la base des faits historiques réels que je viens de rappeler devrait conduire logiquement au retrait de cette motion. Comme il n'en sera rien, je ne peux que dire que le groupe libéral, de façon unanime, va s'y opposer fermement; j'espère qu'il ne sera pas seul et qu'on trouvera dans ce Conseil une majorité évidente pour que cette motion soit écartée, car c'est le seul sort qu'elle mérite.

M^{me} Lilliane Johner (AdG/TP). Bien entendu, le groupe Alliance de gauche (Parti du travail et Progressistes) soutiendra fortement cette motion. Nous avons eu beaucoup de camarades, issus de nos rangs, qui se sont mobilisés pour défendre la République espagnole et combattre le fascisme. Je dis «nous avons eu», parce que nombre d'entre eux sont malheureusement décédés et nous souhaitons que leur soit également décernée, à titre posthume, cette médaille «Genève reconnaissante».

Pour répondre à M. Schweingruber, je crois que Genève peut être reconnaissante envers tous ceux qui ont lutté contre le fascisme. Vous me direz alors que

cela concerne également d'autres personnes qui ont lutté sur place. Bien sûr, mais ceux qui sont partis ont été condamnés et n'ont pas encore été réhabilités. Nous souhaitons que la motion soit renvoyée à la commission des arts et de la culture.

(La présidence est reprise par M. Bernard Paillard, président.)

M^{me} Virginie Keller Lopez (S). Je reprends la parole juste pour rappeler au Parti libéral que nous sommes favorables au renvoi de cette motion à la commission des arts et de la culture et que nous ne souhaitons pas faire tous les débats aujourd'hui en séance plénière pour ensuite les refaire en commission. Nous proposons donc de voter.

M. Armand Schweingruber (L). En deux phrases, j'ajoute simplement ceci. Genève est le berceau de la Croix-Rouge, symbole du secours aux blessés. Capitale de la paix, Genève peut récompenser des gens qui œuvrent pour la paix, qui secourent les blessés, mais elle ne peut en aucun cas récompenser des combattants qui ont participé à une guerre civile en terre étrangère, là où notre pays ne les a pas appelés.

M. Pierre Reichenbach (L). Mon souhait, vous allez le comprendre, est très simple. Puisque l'on a érigé un monument au bout de la rue Dancet – et Dieu sait les discussions qui ont eu lieu dans cette enceinte au sujet de celui-ci – le meilleur geste de respect qu'on puisse faire envers les combattants suisses pour la République espagnole, ce serait de faire observer l'interdiction de stationner concernant tous les véhicules, qu'il s'agisse de motos, de vélos ou de voitures, sur l'emplacement de ce monument! Ce matin, je suis passé devant ce monument et j'ai pu constater que quatre voitures y étaient parkées, dont une voiture officielle! Je suis tout de même étonné qu'on parle de «Genève reconnaissante» et que le monument destiné à cette reconnaissance soit souillé par des véhicules. C'est la même chose pour le monument qui se trouve en face de ce dernier, la «pierre de 1932», qui est très souvent «salopée» – excusez-moi du terme – par des graffiti, voire des vélos qui sont posés contre celui-ci. Respectons les monuments: c'est ainsi que nous respecterons les personnes concernées par ceux-ci.

Mise aux voix, la prise en considération de la motion est acceptée à la majorité (opposition des libéraux et des radicaux et quelques abstentions des démocrates-chrétiens).

Mis aux voix, le renvoi de la motion à la commission des arts et de la culture est accepté à la majorité (quelques oppositions et abstentions).

8. Motion de MM. Roman Juon, Olivier Coste, Gérard Deshusses, Daniel Sormanni, M^{mes} Diana de la Rosa, Nicole Bobillier et Virginie Keller Lopez: «Action pour l'apprentissage du ramassage du crottin canin» (M-98)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que la journée d'éducation pour les propriétaires de chien(s) est bien peu de chose par rapport à l'état de saleté permanent de nos quartiers;
- que plus de 6000 chiens se soulagent en ville de Genève chaque jour;
- qu'une minorité de gens ramassent les excréments de leur(s) chien(s);
- qu'une majorité de propriétaires de chien(s) se moquent des règles élémentaires de l'hygiène et ne se gênent pas de laisser leur(s) chien(s) salir nos quartiers, parcs et lieux publics, et même les places de jeux pour enfants, créant ainsi un racisme antichien compréhensible;
- qu'il est urgent que la Ville de Genève mène une action d'envergure permanente pour obliger les propriétaires de chien(s) à nettoyer les lieux publics qu'ils salissent,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'organiser des cours d'éducation à la propreté destinés à tous les propriétaires de chien(s) à la première prise de médaille et à tous ceux qui sont verbalisés. Le premier cours sera gratuit et donné par des experts reconnus officiellement. Le montant des contraventions, actuellement de 150 francs lorsqu'un chien fait ses besoins sur le domaine public et de 200 francs lorsqu'il s'ébroue dans une place de jeux pour enfants, sera augmenté de façon à payer un cours d'éducation.

Les propriétaires récalcitrants et qui refusent d'obtempérer aux règles d'hygiène seront dénoncés au vétérinaire cantonal en vue du retrait de leur droit de garde du chien.

Les médailles seront remises avec un «carnet du chien» dans lequel seront consignés les cours suivis et les contraventions. Un badge annuel signalant l'engagement du propriétaire de chien à respecter les règles de la propreté pourra être offert à ceux qui souhaitent y adhérer.

M. Roman Juon (S). Je suis désolé, chers collègues, de parler de si bon matin d'un sujet aussi malodorant, néanmoins, nous devons traiter ce point maintenant. J'essaierai donc de faire en sorte que cela ne soit pas trop désagréable.

¹ «Mémorial 157^e année»: Annoncée, 4993.

Motion: apprentissage du ramassage du crottin canin

Ce sujet est plus que récurrent. En 1979, quand je suis arrivé au Conseil municipal, on en débattait déjà et cela a continué. Récemment, une motion demandant de créer une commission ad hoc sur le sujet a failli être acceptée, mais, à une voix près, cela a échoué. Si nous revenons à la charge, c'est que le sujet est loin d'être clos, je dirai même qu'il ne l'est pas du tout! Tout le monde en parle et moi-même, dans le cadre de mon travail concernant les places de jeux, je constate qu'il n'y a pas une séance – puisqu'on fait de la concertation – où ce sujet n'est pas abordé pendant en tout cas un quart d'heure, voire une demi-heure. Chaque fois, il s'agit d'une question sur les crottes de chien, les parcs, etc., mais, pour finir, il y a relativement peu de changement.

Nous avons en ville environ 6000 chiens sur un total de 20 000 chiens dans le canton. Ce qui fait une proportion d'un chien pour 30 citoyens. Au Conseil municipal, les propriétaires de chien(s) sont bien représentés, puisque, pour un total de 80 membres, une dizaine de collègues sont propriétaires de chien(s) et respectent les règles élémentaires d'hygiène à cet égard.

Je vous communique rapidement des chiffres qui m'ont été transmis par la Voirie. Par jour, nous avons à peu près 2 tonnes de crottes qui se répandent en ville; elles ne sont pas toutes ramassées, bien entendu. Cela fait un total annuel de 700 tonnes à 228 francs la tonne en ce qui concerne la taxe d'épuration, parce qu'elles doivent bien partir quelque part avec les autres immondices; nous arrivons ainsi à un montant d'environ 160 000 francs par année. La taxe, que nous avons augmentée, qui a donc doublé, mais dont 40 francs reviennent à la Ville de Genève, sauf erreur, rapporte globalement 240 000 francs. Ce qui fait qu'il nous reste un solde de 80 000 francs pour payer les balayeurs et leurs machines infernales, les balayeuses. Nous sommes donc loin de pouvoir équilibrer les comptes avec ces taxes, et cela a toujours été ainsi.

Certes, il y a des progrès. Sur les 6000 propriétaires de chien(s), on peut évaluer entre 300 et 500 ceux qui ramassent la crotte de leur animal avec les petits sacs mis à leur disposition. Mais, ce qui est nouveau – et c'est intéressant, car la société évolue – comme vous l'aurez remarqué, c'est que le citoyen prend un sac, qui se trouve en bordure des parcs ou dans les rues, ramasse la crotte avec le sac, mais dépose ce dernier n'importe où. Visiblement, ce n'est pas encore la meilleure solution. Les remarques sont permanentes, mais on se lasse un peu et on accepte. Néanmoins, est-ce que nous, citoyens, avons le droit de faire nos besoins dans la rue? Non, nous sommes amendables! On le voit souvent dans la Vieille-Ville, les amendes pleuvent, car c'est de plus en plus la mode de faire son pipi en sortant d'un bistro. Si votre enfant agit de même, car cela devient urgent et que vous ne pouvez plus faire autrement, on vous fusille du regard; j'ai pu l'observer plusieurs fois. Par contre, en ce qui concerne les chiens, on s'est habitué et cela continue de plus belle, y compris sur les trottoirs, dans les parcs ou dans les espaces de jeux.

Motion: apprentissage du ramassage du crottin canin

Aujourd'hui, qu'est-ce qui se fait pour régler ce problème? Quelques parcs possèdent des espaces réservés aux chiens, ce qui est une très bonne chose. J'ai pris contact avec des collègues de Paris qui, connaissant un peu la situation de Genève, ont dit que cela était bien. Il existe la journée du chien, qui est bien organisée, mais cela est loin d'être suffisant, puisqu'on peut évaluer que seules 500 personnes sur les 20 000 propriétaires de chien(s) du canton se déplacent pour y participer. Cela signifie que cette journée ne permet pas de cibler suffisamment de personnes. Cependant, il n'y a aucune critique à faire contre cette journée, qui constitue un du bon travail.

Que fait le Conseil administratif? Il a installé un certain nombre de «cannettes»; ce sont de petites boîtes aux lettres urbaines, jaunes ou vertes, selon le service, qui commencent à être utilisées. Il faut le relever, car c'est positif. Les amendes restent un grand mystère; on n'en connaît pas le tarif – c'est dommage que M. Hediger ne soit pas là – mais j'ai appris qu'il n'y a pas d'amendes fixes comme pour les voitures, où, par exemple, le dépassement de la durée de stationnement sur un parking correspond à une amende de 40 francs. Les amendes concernant les chiens sont infligées selon le bon vouloir du chef de service, qui juge et décide de cas en cas. Ensuite, vous avez le problème du nettoyage du crottin canin, qui se fait d'office. Pour les nettoyeurs des parcs ou des rues, et j'en connais, cette tâche n'est pas du plus grand intérêt, mais il faut l'effectuer.

Comme je viens de le dire, ce problème n'est pas nouveau et, à l'époque, en 1980 – je reviens en arrière, mais mon âge me le permet – Guy-Olivier Segond me racontait que, tout jeune conseiller administratif, il avait essayé de prendre le problème des salissures de chiens en main. Lui-même étant responsable du Service des parcs et des promenades, qu'a-t-il fait? Il a voulu réunir MM. Dafflon et Ketterer – je suis à l'aise pour critiquer le Conseil administratif, puisque ceux-ci n'en font plus partie – mais, en deux ans, il n'a jamais réussi à les réunir: ils avaient toujours une excuse pour ne pas venir. Vous vous imaginez bien que, toucher aux problèmes des chiens et vouloir prendre des mesures, ce n'est électoralement pas la meilleure des choses. Les 6000 propriétaires de chien(s) multipliés par leur famille, leurs amis, etc., tout cela, électoralement, est pesant.

On doit faire plus pour avoir une ville plus propre. Je crois que bien des commissions, que cela soit la commission des pétitions ou celle des travaux, conviennent que Genève devient de plus en plus sale. Cela n'est pas dû uniquement aux déjections de chiens, il y a aussi le problème du «sprayage», des papiers qui traînent n'importe où et à d'autres choses.

Dans notre motion, nous avons mis l'accent sur l'éducation des propriétaires de chien(s). Chaque nouveau propriétaire devrait suivre un cours. Quant à ceux qui ont des chiens depuis toujours, on peut estimer qu'ils savent ce qu'il faut faire.

Par contre, à chaque contravention, le propriétaire de chien(s) devrait avoir la possibilité de ne pas payer son amende – comme cela se fait au tribunal pour d'autres choses – sous condition de s'engager à suivre un cours de quelques heures sur l'éducation du chien et sur l'hygiène à observer par rapport à celui-ci. Ensuite, il faut faire beaucoup plus de campagnes d'affichage public, entre autres. Par exemple, la Ville de Sierre, que je connais bien, car je m'y rends souvent, a pris le problème en main d'une manière impressionnante et il y a de réels progrès concernant les propriétaires de chien(s), qui, eux-mêmes, se rendent compte que cela va mieux.

On peut aussi imaginer la mise en place de conseillers de rue. C'est d'ailleurs sur cela que je mets l'accent. Les fournisseurs de nourriture pour animaux gagnent maintenant beaucoup d'argent, car leurs produits constituent un marché très important et la marge de bénéfices doit être élevée. Par conséquent, on pourrait faire appel à ces fournisseurs et leur demander de participer aux frais de ces campagnes d'information auprès des propriétaires de chien(s).

Je vais maintenant vous raconter une histoire – c'est un tuyau que je donne aux responsables de la plaine de Plainpalais. Récemment, j'ai été contacté par les responsables du Champ-de-Mars à Paris qui m'ont appris que la mairie de Paris avait décidé d'interdire l'accès du Champ-de-Mars aux chiens. Alors, que s'est-il passé? Furieux, les propriétaires de chien(s) se sont réunis et ont décidé de créer une association des propriétaires de chien(s) du Champ-de-Mars. Ils ont été négocié avec la mairie de Paris et ils se sont engagés à éduquer et surveiller eux-mêmes leurs collègues propriétaires de chien(s). Cela se passe très bien: le Champ-de-Mars est à nouveau accessible aux chiens et le progrès réalisé est impressionnant. On peut imaginer la même chose sur la plaine de Plainpalais ou dans d'autres lieux.

A la suite de l'émission de la Télévision Suisse Romande «Mise au point», où j'ai eu l'honneur d'être filmé avec le vétérinaire cantonal et la présidente de la SPA (Société pour la protection des animaux), une dame a été interviewée sur la plaine de Plainpalais. Il y a donc eu quelques réactions et...

Le président. Cela fait dix minutes que vous parlez, Monsieur Juon.

M. Roman Juon. J'arrive au bout, Monsieur le président. Suite à cette émission, nous avons amendé la motion. Je précise cela pour Alice Ecuivillon qui n'avait pas très bien compris. J'ai transmis l'amendement à chaque chef de groupe et au bureau du Conseil municipal il y a déjà un mois. Dans cet amendement, nous demandons que les mesures proposées par la motion, le carnet du chien, des

Motion: apprentissage du ramassage du crottin canin

amendes plus importantes, etc., soient étudiées à la commission des sports et de la sécurité, puisque c'est le domaine public qui est le plus touché par le problème posé par les chiens en ville. Notre amendement dit ceci:

Projet d'amendement

«Le Conseil municipal mandate la commission des sports et de la sécurité pour faire une étude et présenter un rapport sur les problèmes que posent les chiens en ville et les moyens de les résoudre, cela en collaboration avec M. André Hediger, en charge du département des sports et de la sécurité, et ses services.

»La commission aura pour tâche de faire des propositions pour la mise en place de cours d'éducation canine, la création de nouveaux lieux d'ébats pour chiens, le nettoyage et l'hygiène, les tarifs des contraventions, ainsi que toutes autres suggestions pour que la gent canine soit mieux acceptée par la population.»

Le président. Je vous remercie, Monsieur Juon. Est-ce que votre amendement remplace les invites de la motion? (*Acquiescement de M. Juon.*)

Préconsultation

M^{me} Catherine Hämmerli-Lang (R). Chacun sait que l'enfer est pavé de bonnes intentions. Si le problème de l'atteinte à la propreté du domaine public est bien réel, ce n'est pas en s'acharnant d'une manière outrancière contre les propriétaires de chien(s) que l'on résoudra ce qui n'est en définitive qu'une question d'éducation et de respect d'autrui. Que les motionnaires aillent donc jusqu'au bout de ce qui semble être leur volonté, c'est-à-dire de dissuader les habitants de la ville de Genève de posséder un chien, car ceux-ci courent alors le risque de voir leur animal leur échapper momentanément et d'enfreindre ainsi les règles de la bienséance.

Je ne puis personnellement approuver cette motion; je vous rappelle que le coût de la médaille a doublé en Ville de Genève et que les poses de puce électronique ne sont pas sans frais. C'est pourquoi, contrairement à mon groupe, je refuserai cette motion.

M. Olivier Coste (S). Je voudrais demander qu'on soit extrêmement attentifs à ce qu'il n'y ait pas de chiens à proximité des écoles, car c'est vraiment une nui-

sance quotidienne et du temps perdu en nettoyage de chaussures. Je pense qu'une signalisation pourrait montrer aux citoyens qu'il y a tout de même des limites à respecter avec leur animal préféré.

M. Roman Juon (S). Je reprends la parole pour répondre à M^{me} Hämmerli-Lang, car je crois qu'elle n'a pas lu le projet d'amendement, qui ne parle plus de retrait de garde du chien et qui ne remet pas du tout en question le nombre de propriétaires de chien(s). Tout cela a été modifié. Je comprends qu'elle ait été touchée, elle-même possédant un chien.

Avec le projet d'amendement, l'invite a changé. On lit l'amendement et on se remet au goût du jour. On a le droit d'apporter des modifications à un objet, sinon les amendements n'existeraient pas, le règlement ne les autoriserait pas. J'aimerais bien que M^{me} Hämmerli-Lang revienne sur ses paroles, car ce n'est politiquement pas correct.

M^{me} Virginie Keller Lopez (S). Je voudrais rappeler à M^{me} Hämmerli-Lang que, finalement, tout ce qu'on demande, c'est que la loi soit respectée, puisqu'il y a quand même un règlement. Je voudrais aussi dire que la motion répond pleinement à l'attente de beaucoup d'associations de quartier, dont celle de Terrassière-Villereuse qui, l'année passée, a entrepris une action avec tous les enfants du quartier et un certain nombre de parents. Comme «la police» ne fait pas son travail dans le quartier, l'Association Terrassière-Villereuse s'est amusée à bricoler des petits drapeaux sur lesquels on pouvait lire: «Nous jouons ici», pour des espaces de jeux réservés aux enfants, et «Pensez aux enfants» pour des espaces verts et des trottoirs propres. Nous avons planté ces petits drapeaux dans toutes les crottes de chien du quartier. Je peux vous dire que cette action a été extrêmement populaire et bien reçue, parce que, tout à coup, les gens se sont aperçus que tous les endroits interdits aux chiens, c'est-à-dire les endroits de jeux pour enfants – je ne parle même pas des trottoirs – étaient couverts de ces petits drapeaux jaunes.

Je pense qu'il y a vraiment un problème et je trouve que cette motion y répond de manière positive, en proposant des choses, en faisant aussi appel à la répression, parce qu'il y a un moment donné où il faut passer par là, mais je pense que c'est indispensable aujourd'hui dans notre ville.

M. Pierre Reichenbach (L). Du moment que les chiens – et je le souhaite – ne seront plus considérés comme des choses, c'est peut-être vers les propriétaires qu'il faudrait se tourner. Or, Monsieur Coste, les chiens, pour le Conseil fédéral,

Motion: apprentissage du ramassage du crottin canin

ne sont maintenant plus des choses, par conséquent, il faudrait aussi avoir un peu de respect pour les animaux et fustiger certainement les propriétaires de chien(s) qui ne savent pas se tenir.

M^{me} Catherine Hämmerli-Lang (R). Je voudrais juste revenir sur le fait que je suis parfaitement consciente que les trottoirs sont sales, mais, si les agents de ville faisaient leur travail, nous n'en serions pas là. Il ne faut pas toujours accuser les mêmes personnes. Monsieur le président, j'aimerais bien qu'on s'occupe aussi des gens qui souillent les trottoirs autrement que par des crottes de chien ou qui abîment les immeubles, parce que, avec la politique qu'on fait ici, j'ai l'impression qu'on n'a pas les mêmes objectifs quand il s'agit de réprimer.

M^{me} Alice Ecuillon (DC). Effectivement, tous les deux ans à peu près, une motion nous est présentée concernant les crottes de chien. Je voudrais dire que, en lisant la motion – pas l'amendement – et toutes les actions qui y étaient proposées, j'étais assez effarée. Je suis tout de même contente d'avoir reçu l'amendement, qui reprend d'ailleurs une partie des propositions de la motion N° 282, «Des espaces de liberté pour nos amis à quatre pattes», que j'avais déposée le 10 septembre 1997.

Je vais vous expliquer ce qui m'a effarée. Quand je lis que les chiens qui sont propres pourraient obtenir un badge, qu'on pourrait leur fixer un petit ruban pour montrer qu'ils sont propres, je me dis que ceux dont les propriétaires ne ramassent pas les crottes se verront peut-être mettre une étoile jaune pour les signaler. Je trouve cela tout à fait exagéré. Quand j'entends également notre collègue M. Coste dire qu'il ne faudrait pas que les chiens viennent autour des écoles, je me dis la même chose: est-on en plein racisme ordinaire ou pas? Je suis vraiment tout à fait effarée d'entendre de tels propos.

Je reviens maintenant sur les cours d'éducation canine. Le cours qui est donné à l'heure actuelle est un cours qui est surtout axé sur le dressage, sur l'information aussi, mais on n'y apprend pas aux propriétaires de chien(s) à ramasser les crottes. Il y a certainement des actions à faire, comme je l'avais dit en son temps, et il faut plutôt aller dans le sens de l'incitation que de la répression. Je trouve qu'il faut arrêter de toujours stigmatiser les chiens et, naturellement, leurs propriétaires.

Cela étant dit, nous accepterons la motion amendée par M. Juon.

Mis aux voix, l'amendement de M. Juon est accepté sans opposition (2 abstentions).

Mise aux voix, la prise en considération de la motion amendée est acceptée à la majorité (2 oppositions et 6 abstentions).

Mis aux voix, le renvoi de la motion amendée à la commission des sports et de la sécurité est refusé par 22 non contre 20 oui.

Le président. Comme le renvoi à la commission des sports et de la sécurité est refusé, cette motion amendée sera donc soumise au Conseil administratif. Monsieur Juon, vous demandez la parole?

M. Roman Juon (S). J'aimerais bien que vous recomptiez, car il me semble qu'il y a une erreur.

Le président. Nous allons procéder à un vote par assis/debout.

Mis aux voix par assis/debout, le renvoi de la motion amendée à la commission des sports et de la sécurité est refusé par 30 non contre 24 oui (4 abstentions).

Le président. Cette motion sera envoyée au Conseil administratif.

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal mandate la commission des sports et de la sécurité pour faire une étude et présenter un rapport sur les problèmes que posent les chiens en ville et les moyens pour les résoudre, cela en collaboration avec M. André Hédiger, en charge du département des sports et de la sécurité, et ses services.

La commission aura pour tâche de faire des propositions pour la mise en place de cours d'éducation canine, la création de nouveaux lieux d'ébats pour chiens, le nettoyage et l'hygiène, les tarifs des contraventions, ainsi que toutes autres suggestions pour que la gent canine soit mieux acceptée par la population.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

9. Motion de M. Roman Juon: «Prolifération des relais de téléphonie mobile» (M-99)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que, selon des déclarations de spécialistes de la santé, les ondes émises seraient dangereuses pour la santé des citoyen(ne)s;
- que le nombre de ces antennes est considérable;
- que de telles antennes ont été installées sur des immeubles de la Ville de Genève,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui soumettre un rapport sur ce problème, précisant quelles mesures il entend entreprendre pour protéger les citoyen(ne)s si ces antennes sont dangereuses.

M. Roman Juon (S). Je ne vais pas parler longtemps de cette motion pour la simple et bonne raison que les journaux en ont parlé abondamment durant l'été, encore dernièrement au mois de septembre. L'émission de télévision «Tel Quel» a aussi abordé le sujet. Certains experts estiment qu'il y a des problèmes et d'autres estiment qu'il n'y en a pas. Le Tribunal fédéral a pris position sur ce sujet, en ce sens que les normes suisses édictées pour la protection des citoyens sont suffisantes par rapport aux problèmes d'aujourd'hui. Il n'en demeure pas moins que de plus en plus de citoyens et citoyennes, même s'ils ne souffrent pas directement des effets des relais de téléphonie mobile – on n'a pas la preuve de la nocivité de ces derniers – présentent des problèmes psychologiques. Avoir confiance dans le progrès n'est pas chose évidente et chaque jour nous démontre qu'il y a des problèmes, entre autres ceux liés à la maladie de la vache folle. L'affaire qui nous occupe est très sérieuse, et ce n'est pas parce qu'une décision d'un tribunal quelconque, ou d'un gouvernement, disant que les normes sont appliquées est prise que cela va calmer l'opinion publique.

Dans mon quartier, au numéro 1 de la promenade du Pin, il existe une antenne de téléphonie mobile, et tous les jours des gens m'arrêtent et me demandent d'intervenir. Ces derniers se plaignent de maux de tête, de manque de sommeil, de nuisances diverses, et, même pour ma famille, le problème se pose. Je souhaiterais qu'on fasse l'expérience suivante: il s'agirait de supprimer l'antenne située à la promenade du Pin, ou sur un autre lieu – mais je rappelle que l'immeuble de la promenade du Pin appartient à la Ville de Genève – cela durant un mois, à titre d'essai, et de voir si l'on constate ou non un effet sur les gens. Il y aura incontestablement un effet psychologique, j'en suis persuadé.

¹ «Mémorial 157^e année»: Annoncée, 4993.

J'ai constaté également quelque chose de très curieux concernant l'école Le-Corbusier. Il y a quelque temps, la Ville a refusé la pose d'une antenne sur un des immeubles scolaires et je pense que ces dispositions n'ont pas été prises sans raison. Je rappelle que l'antenne de la promenade du Pin est à 150 mètres de l'école Saint-Antoine; je pense donc qu'il faut faire quelque chose.

Je demande au Conseil administratif de nous faire connaître le résultat des expériences et de faire un rapport, afin de pouvoir rassurer les citoyens de notre ville. Les autorités, surtout pour des raisons économiques, nous feront certainement patienter, puisque, paraît-il, il y aurait un nouveau système qui éviterait les nuisances mentionnées. Mais, de toute façon, il y aura toujours d'autres problèmes.

Préconsultation

M. Alain Marquet (Ve). C'est avec plaisir que j'ai vu arriver la motion de M. Juon, d'autant plus qu'elle répondait à une motion que j'avais eu l'occasion de défendre au mois de mai de l'année dernière, la motion N° 397: «Antennes de téléphonie mobile: moratoire!»

Avant de revenir sur ce à quoi cette motion avait abouti, j'aimerais quand même vous faire part d'un certain nombre d'informations dont j'ai pu prendre connaissance pendant l'été et qui ne sont pas forcément arrivées jusqu'à vous. Qui dit relais de téléphonie mobile dit forcément téléphone portable; or – il s'agit d'un exemple que j'ai trouvé – à mi-mai, le gouvernement britannique a demandé aux vendeurs de téléphones portables de ne pas chercher à vendre ces téléphones aux enfants, compte tenu des risques de réchauffement du cerveau. Vous connaissez l'histoire. Le gouvernement anglais a également fait paraître un communiqué pour informer les parents sur les risques encourus et pour leur conseiller d'éviter le plus possible de laisser un enfant utiliser cet appareil.

En ce qui concerne les relais de téléphonie mobile, de plus en plus de pays s'inquiètent des dangers possibles des antennes de relais pour le téléphone portable. Dans une commune anglaise, des parents ont retiré leur enfant d'une école après la pose d'une telle antenne sur le toit. De nombreuses autres affaires ont éclaté dans le même pays et, à la fin du mois de mars, la commission de l'environnement du parlement écossais a rédigé un rapport préconisant une autorisation préalable des autorités publiques avant toute pose d'antenne et d'éviter les lieux fréquentés par les jeunes enfants et les femmes enceintes, donc les personnes les plus sensibles aux ondes électromagnétiques.

En Irlande, un mouvement a revendiqué la destruction de telles antennes. Au Pays de Galles, 150 communes ont demandé l'interdiction des antennes sur les écoles et les hôpitaux. En Belgique, la municipalité de Namur a demandé que

soient effectuées des mesures dans le périmètre de l'antenne. En France, la présence de trois opérateurs multiplie le nombre des antennes par trois; il devrait atteindre 35 000 pour couvrir l'ensemble du territoire. Au mois de septembre, on a d'ailleurs appris que le nombre des nouvelles antennes qui verront le jour en Suisse s'élèvera à 4000 d'ici l'introduction de la nouvelle génération UMTS (Universal Mobile Telecommunication System), c'est-à-dire d'ici 2004. Il y a donc de bonnes raisons de s'inquiéter.

Au moment de la défense de la motion N° 397, j'avais évoqué le principe de précaution qui, manifestement, n'est pas encore appliqué, puisque des antennes continuent d'être installées. La motion demandait un moratoire sur les installations en ville de Genève; c'est ce qui semble avoir été à l'origine du refus de l'installation que M. Juon évoquait tout à l'heure. A cette même époque, au moment de la défense de ladite motion, c'est-à-dire le 19 mai 1999, M^{me} Burnand avait informé le Conseil municipal que le Conseil administratif avait décrété un moratoire sur les relais de téléphonie mobile pour tous les bâtiments de la Ville et qu'un groupe de travail comportant des collaborateurs de divers départements allait se réunir. M^{me} Burnand avait évoqué le fait que, si la motion était acceptée – ce qui n'avait pas été le cas, puisque celle-ci avait été retirée, à la suite des informations fournies par M^{me} Burnand – le Conseil administratif aurait pu éventuellement nous donner un rapport à l'issue du travail effectué par le groupe d'étude. Il me paraîtrait très important, pour la suite de l'étude de la motion de M. Juon, que ce rapport soit rapidement mis entre les mains des personnes chargées d'établir un nouveau rapport.

Je vous rappelle que, dans cette situation, la mesure essentielle qui doit s'appliquer de façon impérative, est le principe de précaution. Mesdames et Messieurs, je vous remercie.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. M. Marquet l'a rappelé tout à l'heure, un certain nombre de pays s'interrogent, nous avec eux, mais personne n'a encore connaissance de la situation réelle concernant les antennes de téléphonie mobile. Il y a une controverse, qui est largement alimentée et, aujourd'hui, en tout cas à l'heure où nous parlons, personne ne sait quel est le danger réel lié à cette situation. Vous me direz qu'il est d'autant plus nécessaire d'être attentif à la prolifération de ces antennes qu'on ignore précisément quelles en sont les conséquences.

Je rappelle que, suite au retrait de la motion N° 397, le Conseil administratif a systématiquement renoncé à toute installation d'antenne de téléphonie mobile sur les immeubles propriété de la Ville de Genève. Il est vrai que, préalablement, et M. Juon l'a rappelé tout à l'heure, une autorisation avait été délivrée à Swisscom pour l'installation d'une antenne sur l'immeuble du numéro 1 de la promenade du

Pin. Monsieur Juon, je peux vous confirmer que nous avons fait le nécessaire pour résilier à sa prochaine échéance – qui, sauf erreur, arrive au printemps prochain – cette autorisation, puisqu'elle était provisoire. Nous avons envoyé un courrier recommandé à Swisscom pour lui confirmer qu'aucune autre autorisation ne sera délivrée sur les bâtiments propriétés de la Ville de Genève.

Cela étant, le problème demeure, puisque nous assistons à des installations d'antennes de téléphonie mobile un peu partout sur le territoire de la ville et du canton par différentes sociétés demanderesse. La Ville de Genève, je vous le rappelle, n'est sollicitée par le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement que dans le cadre des préavis qu'elle est amenée à délivrer. Je vous rappelle enfin que la problématique est réglée par une ordonnance fédérale, la fameuse ORNI, qui est l'ordonnance sur les rayonnements non ionisants. Nous faisons au sein du Service de l'énergie un double travail par rapport à celui fait par le Canton, mais nous estimons que la situation est suffisamment sérieuse pour justifier une telle démarche. Nous veillons systématiquement à ce que les critères fixés par l'ordonnance fédérale soient respectés pour chaque dossier qui nous est soumis pour préavis.

Je rappelle que, dans ce domaine, la compétence ne nous revient pas, puisqu'elle incombe au Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement et que nous ne pouvons pas faire davantage sur le plan de nos compétences municipales. Monsieur Marquet, bien évidemment, nous suivons la question, mais avant de pouvoir vous faire un rapport, il est nécessaire que nous ayons des éléments plus précis, car, à l'heure actuelle, mis à part un certain nombre de craintes de risques, nous n'avons pas de réponse scientifique sérieuse.

Simplement, je vous dirai ceci: n'alimentons pas une psychose sur cette question. Sachez que, de notre côté, nous prenons toutes les dispositions pour réduire au minimum cette prolifération d'antennes sur le territoire communal.

Mise aux voix, la motion est acceptée sans opposition (3 abstentions).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui soumettre un rapport sur ce problème, précisant quelles mesures il entend entreprendre pour protéger les citoyen(ne)s si ces antennes sont dangereuses.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

10. Motion de MM. Guy Mettan, Jean-Charles Lathion et M^{me} Alexandra Rys: «Pour une collaboration Ville-Etat constructive» (M-100)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant que:

- l'Etat de Genève a éprouvé de grandes difficultés à assurer par ses propres moyens le financement du chantier de la Halle 6 à Palexpo et que la Ville de Genève a refusé de participer au tour de table malgré des retombées économiques et en notoriété évidentes pour elle;
- la Ville de Genève, désireuse de lancer dans ses murs un projet d'égale envergure – le nouveau Musée d'ethnographie – éprouve les mêmes difficultés à assurer le financement par ses propres moyens et que l'Etat de Genève refuse à son tour de participer au financement d'un projet émanant de la Ville malgré son importance pour l'ensemble du canton;
- le stade de la Praille, autre grand projet d'envergure dont le chantier devrait s'ouvrir prochainement, a buté sur les mêmes difficultés de financement et que sa mise en œuvre a duré des années à cause, notamment, d'une mauvaise entente entre les autorités municipales et cantonales;
- ni l'Etat ni la Ville ne parviennent à assumer seuls des projets d'envergure et que, de ce fait, la population genevoise est la première à souffrir de ces retards qui pénalisent l'ensemble des collectivités locales et valent à Genève une réputation déplorable à l'extérieur de ses frontières;
- qu'il est beaucoup plus facile de débloquer des fonds privés pour financer des projets d'envergure lorsque l'Etat et la Ville y participent d'un commun accord,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- présenter au Conseil municipal un crédit extraordinaire de 10 millions de francs pour la deuxième tranche de construction de la Halle 6 de Palexpo;
- présenter au Conseil d'Etat une demande de crédit de 10 millions à titre de participation du Canton au financement de la construction du nouveau Musée d'ethnographie;
- mettre tout en œuvre pour qu'une collaboration constructive s'élabore entre l'Etat et la Ville pour les projets que ni l'une ni l'autre collectivité n'est en mesure de financer toute seule;
- faire en sorte que cette collaboration se concrétise dans un échange de participations financières croisées ainsi que dans un pouvoir de décision dans les conseils d'administration des organismes ainsi financés.

¹ «Mémorial 157^e année»: Annoncée, 4993.

M. Guy Mettan (DC). Je ne vais pas être long, car je crois que cette motion parle d'elle-même; je souhaiterais cependant apporter quelques précisions sur les circonstances qui nous ont amenés à la déposer. Tout d'abord, j'aimerais rappeler que tout ce qui concerne Palexpo et la construction de la Halle 6 reste un sujet d'actualité, notamment pour le financement de celle-ci, contrairement à ce qu'on a pu dire. L'actualité de cette motion reste donc totale. En effet, le financement de la Halle 6 n'est pas encore complètement assuré et, même s'il l'était, il resterait encore à assurer celui du centre de congrès. De ce point de vue, cette motion reste importante. D'autre part, il me semble essentiel pour notre Ville de pouvoir avoir son mot à dire en ce qui concerne Palexpo. Palexpo est un outil de communication, un outil stratégique important pour l'avenir de notre ville. Je pense notamment aux incidents qui ont eu lieu dernièrement au sujet des salaires des ouvriers étrangers, auxquels nos collègues de gauche sont très sensibles. Il me semble important que la Ville, si elle participe à un financement, puisse avoir un représentant qui surveille ce qui se passe et qui puisse donner son avis sur ce type de problème.

Mais les vraies raisons de cette motion sont plutôt des éléments de fond, Palexpo étant une occasion pour déposer ce projet. Je pense que notre Conseil ne s'épargnera pas, durant sa législature, la nécessité de réfléchir à ses relations avec l'Etat. Vous vous souvenez que l'Etat, il y a à peine une année, projetait de nous englober, de nous avaler, en décrétant unilatéralement la disparition de la Ville de Genève. Heureusement, cela est vite tombé dans l'oubli, mais je dois dire que ce genre de sujet peut ressurgir à tout moment. Il est donc bien que ce soit nous autres, Ville de Genève, qui prenions l'initiative de cette réflexion.

Je reviens encore un peu sur ce qui concerne le Palais des expositions. Vous savez que Genève a été confrontée à une concurrence très importante concernant les organisations internationales. Toutes les discussions, au début des années 90, qui ont porté notamment sur le siège de l'OMC (Organisation mondiale du commerce), nous mettait en concurrence avec des villes comme Vienne, Bonn, Berlin, Strasbourg, etc. Je crois que, maintenant, nous avons pu assurer la prépondérance de Genève dans ce domaine, mais il faut bien se rendre compte que cette concurrence continue à se faire sentir dans d'autres domaines, notamment dans le domaine des centres de congrès et d'expositions. Je pense que Genève doit se donner les moyens d'être aussi à niveau dans ce domaine. Je pense à Lyon, à des villes proches de chez nous qui ont développé un centre de congrès extrêmement performant; je pense aussi à la «Fiera di Milano», à la Foire de Milan, qui, elle aussi, est en plein développement et qui a lieu dans une ville peu distante de Genève. Nous devons affronter cette nouvelle concurrence et, pour cela, il est indispensable d'apporter notre soutien à ce qui se passe dans le secteur de l'aéroport, autour de Palexpo.

Je dirai aussi que le développement de centres de congrès et d'expositions est conforme à la vocation de Genève, en ce sens que, excepté l'emprise sur le terrain, cela ne donne pas lieu à une activité polluante, mais à une activité de services qui apporte une valeur ajoutée intellectuelle à Genève et qui est donc, de ce point de vue, en parfaite conformité avec notre tissu économique et notre vocation intellectuelle.

C'est également une occasion de réfléchir – je parlais des relations Ville-Etat – au développement de l'idée d'une meilleure relation concernant le financement des grands projets publics. Nous sommes en train de chercher, et ce n'est pas facile, les moyens de financer le nouveau Musée d'ethnographie – qui est une construction à peu près équivalente en importance et en besoin de financement à celle de la Halle 6. Si nous pouvions réaliser ce que je préconise, c'est-à-dire, pour notre part, apporter notre contribution à un projet qui relève plutôt de l'Etat, comme Palexpo, et, en échange, obtenir de l'Etat qu'il participe à la construction du Musée d'ethnographie – j'estime que c'est tout à fait possible, contrairement à ce que beaucoup peuvent penser – nous prendrions l'initiative d'une réflexion d'avant-garde. Pour les collectivités publiques, quand elles peuvent se mettre ensemble pour donner une base de financement à ces grands projets, il est ensuite beaucoup plus facile de décider le secteur privé, les banques d'apporter le soutien nécessaire. On l'a vu dans le cas du stade de la Praille, qui est plus ou moins réglé, Dieu merci, mais il nous reste encore à résoudre le problème du nouveau Musée d'ethnographie. Je souligne également que cette motion est valable autant en période de mauvaise conjoncture que de haute conjoncture, puisqu'il s'agit d'une réflexion générale.

En conclusion, je crois que notre Conseil, parmi tous les sujets, parfois très particuliers, qui l'occupent, dont on a eu certains exemples ce matin, peut prendre un peu de temps, notamment à la commission des finances, pour réfléchir à la validité de cette motion, à son opportunité, quitte à apporter tous les amendements souhaitables. J'ai entendu certains dire qu'ils trouvaient le chiffre de 10 millions pour Palexpo exagéré, d'autres le trouvaient insuffisant; peu importe, l'idée est d'amorcer la réflexion. Merci de votre attention.

Préconsultation

M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI). Je ne vais pas m'étendre sur cet objet, mais, après avoir écouté attentivement M. Guy Mettan, j'ai pensé qu'il expliquerait plus en détail le débat qu'il y a eu au Grand Conseil concernant les pourcentages que l'Etat et la Confédération vont accorder pour financer la Halle 6 de Palexpo et le pourcentage qui est attribué au domaine privé. Il faut expliquer cela sans faire état de chiffres précis, pour ne pas être accusé de donner de faux montants. Il s'agit

tout de même de plusieurs millions si l'on se réfère à Telecom, et les gens qui encaissent les bénéfices et qui profitent un peu de ces millions ne sont pas très courageux quand il est question de donner un franc! Pour ma part, j'ai discuté avec des collègues députés de la présente motion sans qu'il y ait d'opposition.

J'aimerais bien que M. Guy Mettan, car je constate qu'il a très bien étudié le dossier, nous donne des informations sur ce débat du Grand Conseil. L'Etat a pris des mesures; il y aura une taxe sur les impôts concernant les sociétés pour, justement, amener des recettes pour ce projet de Halle 6. Avant de nous exprimer sur le pour ou le contre de cette motion, je trouve qu'il faudrait approfondir un peu cette question, car beaucoup de membres du Conseil municipal n'ont peut-être pas suivi le débat du Grand Conseil. Pour ma part, j'ai eu la chance de rencontrer des députés et de pouvoir en discuter, de demander quelle était la position de la Ville, mais il n'y en avait pas et, malheureusement, la présente motion a été reportée à plusieurs reprises.

Au sujet de ces reports, j'ai déposé avec MM. François Sottas, Alain Fischer et Robert Pattaroni le projet d'arrêté N° 11, intitulé «Modification de l'article 25, «Ordre du jour», du règlement du Conseil municipal de la Ville de Genève» et j'espère que le président le mettra à l'ordre du jour d'une prochaine séance. La motion M-100, dont nous discutons maintenant, est un exemple flagrant des problèmes causés par ces reports et c'est inadmissible; le Grand Conseil a depuis longtemps parlé de l'affaire dont traite la présente motion. Il n'y a pas eu de référendum, rien du tout. Mesdames et Messieurs, pensez au problème des reports, car, si cela continue, je ne sais pas en quelle année nous discuterons de problèmes qui ont lieu maintenant.

M^{me} Michèle Künzler (Ve). Nous, les Verts, nous demandons plutôt que cette motion soit retirée ou refusée, car elle nous paraît particulièrement obsolète. Sur le fondement même, cette motion nous paraît aussi un peu stupide. Du moment qu'on est en train d'essayer de désenchevêtrer les compétences respectives de la Ville et du Canton, ce n'est pas pour mettre sur pied des financements croisés. Il y a un manque de réflexion, dans le sens où les citoyens de la ville de Genève, parce qu'ils font à la fois partie de la ville et du canton, devraient payer deux fois chaque équipement.

Il est vrai que le Canton pourrait participer financièrement à la construction du Musée d'ethnographie. Cela serait normal, car il s'agit d'un objet d'importance cantonale. Cependant, on ne voit pas très bien comment y arriver actuellement, parce que, justement, on n'a pas réparti les compétences Ville-Etat. Ce n'est pas avec une motion demandant un crédit de 10 millions qu'on va faire changer quelque chose à ce sujet, il faudrait d'abord réfléchir à la répartition des compétences.

M. Bernard Lescaze (R). En réalité, contrairement à ce que vient de dire la préopinante, il est bel et bien de notre compétence d'essayer de développer un partenariat entre la Ville et l'Etat. Sur tous les bancs de cette enceinte, aussi bien d'ailleurs du côté du Conseil administratif que du nôtre, on ne cesse de le répéter. La motion n'est pas obsolète, parce qu'il manque aujourd'hui 35 millions pour financer la Halle 6 de Palexpo.

Pour répondre de façon très précise aux questions de M. Lyon, il y a effectivement 27 millions qui sont donnés par les partenaires privés. L'Etat, pour financer sa participation, a prélevé un centime supplémentaire sur les personnes morales, ce qui rapporte 4 millions par an. Pour combler le déficit des 35 millions qui manquent, car si M. Mettan a déposé sa motion à une époque où le financement paraissait assuré, il n'en va plus de même depuis cet été, il faut allonger la période de perception du centime sur les personnes morales d'environ huit à neuf ans. C'est ce que la commission des finances du Grand Conseil a proposé dans sa séance de mercredi dernier. Le plénum devra se prononcer, avec les risques, effectivement, d'un éventuel nouveau référendum, parce qu'on taxe une nouvelle fois, sur une période plus longue, les personnes morales.

Le problème, en réalité, n'est pas là. Il est vrai que la Ville tire profit de Palexpo et des activités qui s'y déroulent; il est vrai aussi que nous souhaiterions davantage de partenariat avec l'Etat et que nous avons déjà donné 3 millions à fonds perdus pour l'Arena. Je pense que nous pourrions faire un geste en envoyant cette motion au Conseil administratif ou à la commission des finances, tout en modifiant un peu les chiffres. Le groupe radical, quant à lui, est soucieux d'obtenir pour le Musée d'ethnographie les 10 millions prévus de la part du Canton. Peut-être même arriverons-nous à 12 ou 15 millions. Cela est encore en discussion entre les groupes politiques et dépend un peu des revenus de l'Etat. En revanche, il nous paraît que la force financière de notre municipalité n'est évidemment pas du tout équivalente à celle du Canton. Si l'Etat nous donne 10 millions, il est clair que pour faire un geste qui serait équivalent et proportionnel à nos possibilités financières, nous ne devrions pas dépasser 3 millions. Ce qui correspond d'ailleurs au montant que nous avons consacré à l'Arena.

C'est pourquoi le groupe radical n'acceptera cette motion et son renvoi soit au Conseil administratif, soit à la commission des finances – car maintenant il faut attendre la décision définitive du Grand Conseil sur les derniers 35 millions – qu'à condition que, dans la première invite, le crédit extraordinaire de 10 millions pour la deuxième tranche de construction de la Halle 6 de Palexpo soit ramené à 3 millions. Il est vrai que cela permettrait d'améliorer encore l'éventualité de recevoir 10 à 15 millions pour le nouveau Musée d'ethnographie.

M. Mettan parle de la deuxième tranche de Palexpo. Si c'est vraiment de la deuxième tranche qu'il s'agit, celle-ci n'est pas du tout encore votée et son finan-

cement est loin d'être assuré, puisque cela concerne le centre de congrès. Mais, là encore, faudra-t-il véritablement que les choses soient faites, que les calculs soient revus. Pour l'instant, nous pouvons laisser la deuxième tranche de côté, parce que cela nous reporte dans un avenir beaucoup plus lointain, étant donné qu'il faut d'abord assurer le financement de la Halle 6 de Palexpo, qui représente une seule tranche, si je puis dire, puis il y aura la tranche du centre de congrès, qui sera traitée ultérieurement.

Pendant, ce sont là des problèmes qui ne regardent pas la Ville. Ce qui concerne la Ville, c'est le geste que nous pourrions faire en faveur de la Halle 6, geste qui ne serait pas totalement à fonds perdus, qui ne serait pas totalement désintéressé. De ce point de vue, la motion qui nous est présentée est assez habile, car elle propose un geste qui ne nous engage, pour l'instant, pas vraiment par rapport à la seconde tranche de Palexpo, mais qui nous permet de mettre en route la procédure pour obtenir de l'Etat les 10 à 15 millions que nous aimerions avoir pour le Musée d'ethnographie. Pour ma part, je laisserais le financement des 35 millions manquants pour la Halle 6 à la charge du Grand Conseil et de l'Etat.

Je comprends que les adversaires du nouveau Musée d'ethnographie – et il y en a dans ce Conseil – seront aussi les adversaires de cette motion, parce qu'elle tente de faciliter le financement de ce musée. Mais, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous en laisse la responsabilité. Nous, radicaux, nous nous sommes prononcés très clairement en faveur du nouveau Musée d'ethnographie et en faveur de la Halle 6 de Palexpo, donc il est clair que nous sommes sur ce point-là beaucoup moins gênés aux entourures que d'autres.

Monsieur le président, je dépose sur votre bureau mon amendement, qui remplace, dans la première invite, le crédit extraordinaire de 10 millions de francs par 3 millions de francs.

Projet d'amendement

«– présenter au Conseil municipal un crédit extraordinaire de 3 millions de francs...»

M. Sami Kanaan (S). Le groupe socialiste n'est pas du tout gêné aux entourures, car il soutient clairement le nouveau Musée d'ethnographie; il le soutient peut-être de manière plus cohérente et globale que d'autres groupes dans cette enceinte, puisqu'il a convaincu les collègues, à l'échelon cantonal, de travailler sur un projet de loi concret, avec des chiffres, projet qui sera déposé très prochainement au Grand Conseil. Je vous le dis déjà maintenant, en quelque sorte en avant-première, ce projet porte sur un crédit de 10 millions de l'Etat, subvention unique

à la construction du Musée d'ethnographie, liée à aucun autre dossier, parce que nous ne pratiquons pas le mélange des genres et, surtout, nous ne pratiquons pas une espèce de marchandage de souks: je te donne 10 millions, tu me donnes 10 millions, juste pour le plaisir de créer encore de nouveaux sièges dans les conseils d'administration croisés, ce qui n'a pour résultat que d'augmenter les coûts. Je m'étonne que certains élus de l'Entente fassent de telles propositions, parce que, au bilan, les 10 millions échangés entre l'Etat et la Ville mentionnés dans la présente motion engendreront des coûts supplémentaires puisque l'un et l'autre devront siéger dans les mêmes conseils d'administration, qu'il faudra verser des jetons de présence et se concerter encore plus de part et d'autre.

Pour nous, le partenariat Ville-Etat, que nous défendons activement, est une notion un peu plus complexe que d'échanger simplement 10 millions pour arriver à une opération neutre. Cela dépend des dossiers. Dans le cadre de la culture, vous vous rappelez que le Parti socialiste avait proposé en son temps de revoir complètement l'organisation du partage des compétences dans le domaine de la culture et, vu que ce domaine est d'importance non seulement cantonale, mais régionale, nous cherchions des possibilités de soutien au niveau de l'Etat, des communes et de la région. Une majorité du Conseil municipal a malheureusement balayé pour l'essentiel les textes qui lui étaient soumis, que cela soit sur le Grand Théâtre, sur la BPU (Bibliothèque publique et universitaire) ou sur les musées. Certains élus ici reviennent en faisant de belles paroles sur le partenariat, mais lorsqu'ils ont l'occasion de voter à ce sujet ils ne le votent pas.

Ici, le seul souci des auteurs de la motion, et de certains de leurs soutiens, est la Halle 6. La Halle 6 de Palexpo est un dossier cantonal. Notre groupe s'est d'ailleurs beaucoup engagé pour trouver un financement, qui plaît à certains, pas à d'autres. Nous laissons travailler les élus cantonaux sur ce dossier.

Plus globalement, sur la notion du partenariat, je vous rappelle que, pour l'instant, entre la Ville et l'Etat, il y a un gros effort de rattrapage à faire de la part de l'Etat en direction de la Ville. Nous n'avons donc aucunement mauvaise conscience à dire que, dans le cas de la culture ou des amendes d'ordre par exemple, dans un premier temps, c'est à l'Etat de faire un geste, dans la mesure où la Ville assume des tâches régionales, et c'est le cas de toutes les villes, des agglomérations. C'est un problème classique que vous connaissez bien. Il y a avant tout un rééquilibrage à opérer.

Le Canton de Zurich, qui n'est pourtant pas vraiment un canton de gauche, s'est montré un peu plus intelligent et ouvert à la discussion que celui de Genève, puisque, ces derniers mois, voire ces dernières années, il a accepté à plusieurs reprises un rééquilibrage. Vous savez peut-être que la Ville de Zurich obtient des compensations pour les tâches d'importance régionale qu'elle assume, que cela soit pour la culture, la sécurité, les affaires sociales, entre autres. La Ville et le

Canton ont fait des échanges, ils ont discuté rationnellement et ils ont trouvé des solutions adéquates pour chaque type de dossier, que cela ait trait à la culture ou à la sécurité; ils n'ont pas seulement fait des marchandages de souks.

C'est pour cela que le Parti socialiste n'entrera pas en matière sur la présente motion et qu'il vous prie de la refuser.

M. Robert Pattaroni (DC). J'ai la chance de parler après M. Sami Kanaan, car on voit très bien, finalement, comment le Parti socialiste entend ouvrir la discussion et vivre la collaboration. Je le regrette beaucoup. Nous sommes quand même habitués à entendre des propos extrêmement cohérents de la part des représentants de ce parti qui, vous le savez fort bien, Monsieur le président, est fortement représenté au gouvernement, tant au plan fédéral que cantonal et municipal. Par voie de conséquence, c'est sûrement un parti voulant construire une communauté. De plus, il parle souvent de communauté urbaine où il y a un partage des rôles, des responsabilités. Par conséquent, on ne fait pas, dans un sens différent, un marchandage qui consiste à dire au Grand Conseil: «Votez-nous 10 millions et ne nous demandez rien; il est évident que les équipements pour lesquels nous demandons un crédit sont à nous; ils sont certes de portée suisse, européenne, mais c'est nous, la petite Ville de Genève, qui allons nous en occuper tout seuls.

C'est justement là qu'il y a un problème, et la motion qui, au départ, était certes risquée, dans le contexte où elle avait été déposée, devient particulièrement significative. Monsieur le président, vous avez sans doute lu, comme tous les autres collègues, le document que le Conseil administratif – à majorité Alternative de quatre contre un – nous a remis et où notamment le maire, qui est venu l'autre jour à la commission des finances, a pris un temps certain pour nous expliquer la volonté du Conseil administratif de vouloir redévelopper la collaboration avec l'Etat et les communes. Ce discours, nous l'avons trouvé extrêmement positif.

Finalement, en quoi va consister cette collaboration? Pour les partis ici qui sont représentés dans les communes, notamment le Parti socialiste, ils doivent sûrement parler avec leurs magistrats communaux et entendre comment les magistrats communaux perçoivent la Ville. Vous savez que nous sommes souvent perçus comme étant des impérialistes, ce qui est assez drôle avec la majorité du Conseil municipal, parce que la Ville, dès qu'elle s'assied à la table des négociations, dit: «Eh bien, voilà, c'est comme ceci, c'est comme cela.» Je ne dis pas que les magistrats actuels, quand ils mènent des négociations, ont cette attitude; mais, il y a peu, c'était ainsi que la Ville était souvent perçue. Il est possible aussi qu'aujourd'hui les mentalités, quel que soit l'âge de ceux qui se trouvent dans notre enceinte, sont encore un peu dominatrices. En fait, la tendance à la domination et à l'impérialisme n'a rien à voir avec l'âge.

Cela dit, nous estimons que, pour être véritablement crédibles, il faut que nous puissions dire: «Nous souhaitons contribuer à la réalisation de Palexpo, nous souhaitons y tenir un rôle», tel que M. Mettan l'a parfaitement décrit. En contrepartie, nous souhaitons aussi offrir des possibilités de participation réelle, comportant un pouvoir de décision de nos partenaires communaux et étatiques, parce que le développement qu'a fait M. Sami Kanaan tout à l'heure concernant les solutions envisagées ne va pas dans le sens de la concertation et de la coopération.

Vous vous souvenez, Monsieur le président, que, au début du projet du nouveau Musée d'ethnographie, deux partis – le Parti libéral et le Parti démocrate-chrétien – avaient proposé que l'on envisage la création d'une fondation, parce que cela nous paraissait être la solution d'avenir pour une petite communauté de 400 000 habitants, qui représente, en quelque sorte, un quartier de grande ville. On arrive à se faire des guéguerres de prérogatives de domaines d'intervention où on ne voudrait pas faire intervenir les autres. Vous vous souvenez de la récente intervention, assez vive, mais fort bien fondée, de notre collègue Maudet au sujet de la reprise des discussions avec l'Etat concernant la sécurité et des propos que nous avons entendus venant de la part de certains magistrats du Conseil administratif. Nous sommes toujours dans la même problématique et nous considérons que le type de motion qui nous est présenté aujourd'hui, indépendamment des chiffres – car on peut en discuter des chiffres – marque une volonté réelle, parce que, malheureusement, souvent, quel que soit le parti, c'est dans le vote sur des francs que l'on donne clairement sa position politique. Nous le regrettons, car ce n'est pas comme cela qu'on devrait faire de la politique. C'est justement quand on dit oui qu'on montre qu'on y croit; quand on dit non, quel que soit le discours, cela montre en définitive qu'on n'en veut pas.

M. Souhail Mouhanna (AdG/SI). Je suis toujours très surpris par certains discours venant du Parti radical et, mais moins souvent, de la part du PDC, lorsqu'on parle de cohérence de discours et des intérêts que nous devons défendre sur le plan financier pour la Ville de Genève. Tout d'abord, je rappelle que, lorsque l'on parle de cohérence de discours, les préopinants, l'un radical et l'autre démocrate-chrétien, battent tous les records en matière d'incohérence. Je vais vous donner quelques exemples. Voici le premier exemple: le groupe démocrate-chrétien a signé la motion N° 48 intitulée: «Pour que les recettes supplémentaires soient affectées à la diminution de la dette». Or, si on veut réduire la dette, on essaie de dépenser moins, mais, avec la présente motion, apparemment, on veut encore dépenser et la dette peut attendre. Les radicaux, eux, veulent diminuer les centimes additionnels, donc diminuer les ressources de la Ville de Genève et, en même temps, ils préconisent des dépenses. Ils sont favorables au nouveau Musée d'ethnographie, pourquoi pas! – à la Halle 6 aussi. Mais quand il s'agit, par

exemple, de voter un crédit de 1,5 million pour la Maison des associations, qui devient ainsi propriété de la Ville de Genève, ce qui améliore le patrimoine de la Ville, alors là, non, ils trouvent que c'est une catastrophe monumentale, etc. Il y a, n'est-ce pas, beaucoup de «cohérence» dans le discours du Parti radical. (*Remarque de M. Lescaze.*) Oui, Monsieur Lescaze, j'attends avec beaucoup d'intérêt votre intervention et vous pouvez compter sur moi pour y répliquer.

Ensuite, je voudrais quand même rappeler une chose. J'étais déjà intervenu sur cet objet il y a quelques mois, et je crois que celles et ceux qui craignent que la Halle 6 ne soit pas construite ou, plutôt, qu'on l'empêche d'être construite à cause d'une réticence de la Ville de Genève, je crois pouvoir les rassurer. Il y a tellement d'intérêts en jeu que ceux qui ont ces intérêts-là feront absolument tout pour que, même si la Ville de Genève n'y participe pas, cette première tranche des travaux soit exécutée. Donc, de ce point de vue, je ne me fais aucun souci par rapport à ce projet – à supposer que je me sois fait du souci.

Voici un deuxième élément concernant ce sujet. Quand l'Etat de Genève finance quelque chose, il le finance avec l'argent des contribuables. Il se trouve que ces contribuables habitent dans un certain nombre de communes: la Ville de Genève, la commune de Cologny et d'autres, et, lorsque l'Etat finance quelque chose, c'est avec l'argent des contribuables de l'ensemble du canton, y compris donc celui des citoyens de la Ville de Genève. Ce qui me surprend, c'est qu'on demande uniquement à la Ville de Genève de taxer une deuxième fois ses contribuables. Ces derniers participent déjà par le biais du Canton au financement de la Halle 6 et, maintenant, on leur dit: «Ecoutez, il faut absolument que vous payiez une deuxième fois.» Mais on ne demande pas cela aux citoyens de la commune de Cologny ou à d'autres communes riches du canton. Je n'ai pas entendu, et je n'ai pas lu non plus, qu'une décision de la municipalité de Cologny, par exemple, concernait un financement éventuel de la Halle 6.

M. Bernard Lescaze (R). Ce sont des associations qui interviennent

M. Souhail Mouhanna. On veut donc taxer deux fois les contribuables de la ville de Genève, cela venant de ces mêmes milieux qui se prétendent les représentants des contribuables et qui, là encore, battent absolument tous les records en matière d'incohérence.

Cela étant dit, je ne surprendrai personne en disant que, pour nous, il n'est pas question de voter une telle motion. Il y a effectivement un problème à régler qui est la répartition des tâches et des compétences entre la Ville, l'Etat et l'ensemble des autres communes. Ensuite, nous verrons lorsqu'un projet valable sera présenté au Conseil municipal si nous serons d'accord ou pas. Pour l'instant,

concernant cet objet-là, lorsque toutes les communes participeront au projet de la Halle 6, lorsque l'Etat et l'ensemble de ces communes se seront mis d'accord, lorsque ceux qui tirent le maximum de profits de cette affaire participeront également, nous pourrions peut-être revoir notre position. Mais, pour le moment, nous en sommes loin. Nous ne voterons donc pas cette motion.

M. Jean-Pierre Oberholzer (L). Le groupe libéral, qui demande maintenant qu'on redéfinisse un peu les tâches entre la Ville et l'Etat – je crois même qu'une initiative a été lancée à ce sujet – regarde cette motion avec un œil un peu particulier, parce qu'elle a quand même des relents de marchandage: je te donne 10 millions, donne-moi 10 millions, je te tiens, tu me tiens par la barbichette... Voilà un peu ce que j'ai envie de dire à ce sujet.

Bien sûr, considérant que le franc contribuable pour la Ville pèse plus lourd que le franc contribuable pour le Canton, nous pourrions regarder avec une certaine sympathie l'amendement radical. Néanmoins, nous ne soutiendrons ni la motion telle qu'elle se présente ni l'amendement radical.

Quant à la prise de position du groupe libéral, qui tendrait à nous faire passer pour des opposants, je précise que ce n'est pas le cas, tant en ce qui concerne la Halle 6 que le nouveau Musée d'ethnographie. Je crois que le groupe libéral, au sujet du Musée d'ethnographie, souhaite plutôt attendre les conclusions de la commission des travaux pour se prononcer sur cet objet.

M. Guy Mettan (DC). Je sens que c'est à moi que revient le rôle de faire un petit baroud d'honneur pour défendre encore cette motion. Je le fais volontiers, d'abord pour affirmer ma profonde déception quant à la réaction de nos amis socialistes, que je pensais être des gens constructifs et d'avant-garde. (*Protestations.*) Je constate que les socialistes situent le débat politique au niveau de la crotte de chien et que cela mobilise toutes leurs ressources. Au contraire, dès qu'il s'agit de problèmes importants pour notre ville, pour notre canton, on ne les trouve plus! (*Remarque.*) Au moins, nous ne sommes pas amis, c'est vrai. De ce point de vue, les rapports sont plus clairs. Pour les libéraux, j'avoue aussi ma déception.

Permettez-moi quand même de souligner mon étonnement concernant, par exemple, les propos tenus par M. Kanaan. Il nous dit: «Palexpo est du ressort exclusif de l'Etat; la Ville n'a pas à s'en intéresser.» Il se contredit en nous disant, juste deux minutes auparavant, que son groupe va proposer au Grand Conseil une motion pour soutenir le nouveau Musée d'ethnographie. Je vous prie de m'excuser, Monsieur Kanaan, mais le Musée d'ethnographie ressort typiquement de la

Ville. Vous êtes en pleine contradiction et, en plus, vous allez dans le sens de ma motion, puisque vous essayez justement d'amener l'Etat à participer au financement du nouveau Musée d'ethnographie, tout comme j'essaie de vous convaincre d'amener la Ville à participer à celui de la Halle 6 dans un échange de bons procédés. Il n'y a pas de marchandage, c'est un échange de bons procédés. Il s'agit de collaboration. Naturellement, si on n'a pas envie de collaborer, de voir s'améliorer les relations entre la Ville et l'Etat, effectivement, il n'y a pas de raison de parler plus longtemps.

M. Daniel Sormanni (S). Ce qui vient d'être dit me permet de rebondir tout de suite sur les propos de notre collègue M. Mettan – vous le lui transmettez, Monsieur le président – ainsi que sur ceux de M. Pattaroni de tout à l'heure, qui m'ont quelque peu surpris. L'autre jour, M. Pattaroni l'a relevé à juste titre, M. le maire est venu expliquer à la commission des finances, dans le cadre évidemment de la politique du Conseil administratif sur le projet de budget 2001, l'état des négociations entre la Ville et l'Etat, concernant justement les collaborations possibles et le désenchevêtrement des compétences entre notre bonne Ville de Genève et l'Etat.

Aujourd'hui, on nous propose de continuer selon l'optique de l'ancienne politique, c'est-à-dire de continuer à avoir, au niveau de la Ville et de l'Etat, des compétences croisées, des financements croisés sur les mêmes dossiers. Or le Conseil administratif nous a très bien expliqué, et en ce qui me concerne je ne peux que l'approuver, que le but des discussions entre la Ville et l'Etat était d'améliorer la concertation et d'éclaircir les compétences des uns et des autres, au plan des décisions, des financements, mais à travers un désenchevêtrement de celles-ci. Cela revient à dire: «Voilà, on définit maintenant clairement quelles sont les tâches qui sont de la compétence cantonale, et c'est le Canton qui s'en occupe exclusivement et qui, le cas échéant, en gère les charges et les revenus. Sur d'autres sujets, ce sont typiquement les compétences de la Ville de Genève qui interviennent; celle-ci en gère les charges, mais également, le cas échéant, les revenus. C'est dans cette direction qu'il faut aller et c'est dans cette direction que va, semble-t-il, le Conseil administratif. En ce qui me concerne, je ne peux donc que l'approuver.

J'aimerais aussi rappeler que le groupe socialiste a été l'un des rares groupes, dans ce Conseil municipal, à faire des propositions concrètes concernant la répartition des tâches entre l'Etat et la Ville, bien avant les discussions d'aujourd'hui, bien avant le malheureux projet de «fusion de la Ville dans l'Etat». Celui-ci a fait un certain nombre de propositions tout à fait concrètes concernant la culture – on ne va pas rappeler les nombreuses motions sur le Grand Théâtre et autres que nous avons discutées ici – l'aménagement, les problèmes de circulation, les problèmes de la sécurité. En ce sens, dans le domaine de la répartition des tâches

entre la Ville et l'Etat, je crois que nous n'avons aucune leçon à recevoir de quelque groupe que ce soit au Conseil municipal. Nous, socialistes, avons été les seuls à voter nos propositions, car personne ici ne les avait soutenues. Par conséquent, je crois que chacun peut balayer devant sa porte avant de faire des critiques concernant cette problématique-là.

La seule chose qui est demandée dans la motion est d'apporter 10 millions de financement à Palexpo pour la Halle 6, cela pour pallier le manque de financement actuel de cette halle, car les milieux économiques craignent de se voir imposer des centimes supplémentaires ou de ne pas trouver de financement pour la réalisation de la Halle 6. En fait, on nous propose de toute façon une opération blanche, puisqu'on demande 10 millions à l'Etat pour que la Ville en donne 10. Cela ne sert donc strictement à rien, cela ne fait que compliquer les relations entre la Ville et l'Etat. Ce n'est pas dans cette direction qu'il faut aller, c'est dans l'autre, celle que nous a indiquée le maire, qui est suivie par la majorité, probablement même par l'unanimité, du Conseil administratif et que ne nous pouvons qu'approuver. C'est la raison pour laquelle nous refuserons cette motion.

M. Bernard Lescaze (R). J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les leçons sur la cohérence d'un grand spécialiste précisément de l'incohérence, à savoir M. Mouhanna. De ce point de vue, il est orfèvre en la matière et si une fois nous pouvons paraître quelque peu discordants entre nous, puisque les trois partis de l'Entente n'ont pas le même point de vue sur l'objet traité, il nous le pardonnera bien volontiers. Sur un point, lui-même nous reproche de vouloir dépenser plus alors qu'effectivement nous voulons dépenser moins et que nous voulons baisser le centime additionnel. Je vous remercie, Monsieur Mouhanna, de nous l'avoir rappelé, mais, vous-même, vous avez oublié de dire que vous voulez toujours dépenser plus, dépenser davantage et que c'est précisément là où il y a un investissement qui rapporte à toute la collectivité que, tout d'un coup, vous le refusez. Effectivement, il y a une très grande différence entre la Halle 6 de Palexpo et la Maison des associations et si, vous, vous n'arrivez pas à la comprendre, nous, nous la comprenons et nous sommes persuadés que la population la comprend aussi.

Nous avons entendu avec beaucoup d'intérêt M. Kanaan nous déclarer qu'il ne voulait pas de marchandage. Nous ne comprenons plus quelle est la politique des socialistes, tant au Canton qu'à la Ville, puisqu'elle n'est faite que de négociations. C'est sans doute le terme noble qu'utilisent les socialistes quand ce sont eux qui font du marchandage, alors que, quand ce sont les autres qui font des négociations, ils appellent cela «marchandage». Cela est simplement grotesque. En réalité, pour que la Ville et l'Etat puissent fonctionner correctement, il faut qu'ils se

parlent, qu'ils discutent entre eux, et non pas que chacun dise à l'autre: «C'est à vous de faire le premier pas», car c'est bien cela l'essence du discours de M. Kanaan: c'est l'autre qui doit faire le premier pas. Eh bien, non, nous pensons que la Ville doit aussi, dans certaines circonstances, faire le premier pas.

Lors de notre séance du 12 septembre au soir, notre collègue Maudet a parlé de la guerre du feu. Je pense que le Conseil administratif n'a pas tout à fait compris la mesure et l'ampleur des réactions qui ont été provoquées par ce débat. Celles-ci étaient toutes en faveur des conseillers municipaux qui souhaitent que cette guerre du feu s'achève, et non pas en faveur des positions outrancières du Conseil administratif à ce sujet. Je rappelle aussi que le Conseil administratif – du moins une partie de celui-ci – souhaite maintenir une certaine guerre sociale du point de vue des services sociaux et de l'action sociale de la Ville. Le Parti radical souhaite que la Ville conserve une partie de l'action sociale, contrairement à ce que semble désirer l'Hospice général et le Canton. Mais il faut que cela se fasse avec l'accord des uns et des autres, et pas simplement en montrant les dents et avec des propos belliqueux.

Pour en revenir à l'objet de notre débat, il s'agit simplement d'une motion proposant que le Conseil administratif envoie une demande de crédit, que nous souhaiterions, pour notre part, être de 3 millions de francs seulement, à l'examen de la commission des finances. C'est donc une démarche extrêmement prudente, une démarche qui, je le rappelle, engage à peu de chose. Nous regrettons que le Parti libéral, qui affirme sans arrêt être pour la Halle 6, essaie toujours par ses votes de faire en sorte que ce soient les autres qui votent en faveur de celle-ci. Nous commençons à en avoir assez de la tactique consistant à se reposer sur des groupes qui ont suffisamment de gros intérêts pour que la Halle 6 se fasse, comme l'a énoncé M. Mouhanna. Les libéraux votent contre la hausse d'impôt du centime des personnes morales, ils votent contre le crédit des 35 millions, parce qu'ils savent qu'il y a des gens raisonnables, comme les radicaux, comme les démocrates-chrétiens et comme les socialistes au Grand Conseil qui votent ce projet. C'est alors un peu facile de dire: «Nous, nous avons les mains pures.» Aussi, je demande expressément aux libéraux d'accepter l'amendement radical, car ils n'auront pas à envisager de dépenses de 3 millions avant de nombreuses années, puisqu'il ne s'agit pour le moment que de la participation à la première tranche. Ensuite, cyniquement, je pourrais dire: vous n'aurez pas de dépenses avant longtemps, parce que le Conseil administratif, à mon avis, n'a pas encore compris tout l'intérêt de cette motion démocrate-chrétienne et ne nous présentera pas le projet d'arrêté visant à cette dépense, même si la motion est acceptée.

Enfin, un dernier mot pour dire que nous sommes tous favorables au désenchevêtrement des compétences entre la Ville et l'Etat. Le projet visant à mettre sur pied une fondation culturelle, ce sont les radicaux qui, les premiers, en 1990, l'ont déposé. Il faut quand même ici, Monsieur Pattaroni, le rappeler, parce que nous

n'avions pas eu, à ce moment-là, tout le soutien que nous étions en droit d'attendre de certains de nos partenaires. (*Remarque sur les bancs démocrates-chrétiens.*) C'était même un magistrat PDC qui était au département des affaires culturelles, si vous voulez qu'on le rappelle. (*Brouhaha.*) Nous n'allons pas parler de l'âge des uns et des autres, cela nous entraînerait très loin.

En conséquence, le désenchevêtrement, nous y sommes tous favorables, mais nous devons avoir des mesures concrètes. Pour l'instant – et je le regrette, c'est, je crois, la faute de l'ensemble du Conseil municipal – pour des raisons étranges, parfois politiciennes, parfois de conviction, nous n'avons accepté aucun des projets qui nous ont été soumis, ni de gauche ni de droite. J'espère que le prochain projet qui nous sera présenté fera état d'une répartition claire des compétences, ne serait-ce que sur un détail ou un aspect des choses, entre la Ville et l'Etat et pourra ainsi être accepté.

Pour l'instant, je crois qu'aucun des groupes représentés ici n'a à recevoir de leçons des autres à ce sujet. Mais il est vrai que c'est la tâche primordiale à laquelle nous devrions nous atteler à la fin de cette législature. Malheureusement, je dois dire au Conseil administratif: «Je ne crois pas, Messieurs, que vous en prenez véritablement le chemin.»

Le président. Merci, Monsieur Lescaze. Je suspends la discussion sur cet objet. Nous reprendrons après la pause, à 10 h 30, avec M^{me} Künzler. Je donne encore la parole pour une communication à M. Reichenbach, président de la commission de l'informatique et de la communication. A la séance suivante, nous entamerons la discussion pour savoir si nous ouvrons le débat qu'a soulevé la lettre de M. Lyon concernant l'étude du budget 2001.

M. Pierre Reichenbach, président de la commission de l'informatique et de la communication (L). Comme il y a eu une ambiguïté dans la convocation adressée aux membres de la commission de l'informatique et de la communication, je précise ceci à l'attention de M^{mes} Evelyne Strubin, Hélène Ecuyer, MM. Olivier Coste, François Henry, René Winet, rapporteur de la CICO, M^{me} Alexandra Rys et M. Paul Oberson: les membres de la commission de l'informatique et de la communication désignés ci-dessus sont convoqués à la commission des finances pour participer à l'audition de M. Pierre Muller, conseiller administratif, chargé de la DSI (Direction des systèmes d'information). Ils prendront leur matériel budgétaire avec eux, entre autres les notes transmises lors de la séance précédente. Cette séance est fixée au mardi 3 octobre 2000, à 17 h 30, salle D, au Palais Eynard. L'ordre du jour, bien entendu, est l'examen du projet de budget 2001.

1226

SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2000 (matin)

Propositions des conseillers municipaux – Interpellations – Questions

La convocation que je vous ai envoyée pour la séance de préparation du lundi 2 octobre 2000 est maintenue pour l'ensemble de la Cico à 17 h 30, salle A. Je vous remercie.

11. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

12. Interpellations.

Néant.

13. Questions.

Néant.

Séance levée à 10 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	1158
2. Communications du bureau du Conseil municipal	1158
3. Prestation de serment de M. Peter Pirkl, remplaçant de M ^{me} Diane Demierre, conseillère municipale démissionnaire	1162
4. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit extraordinaire de 1 691 500 francs, ramené à 1 591 500 francs, destiné à couvrir les frais du recensement fédéral 2000 (RFP 2000) (PR-35 A)...	1162
5. Motion de M ^{mes} Nicole Bobillier, Sophie Christen, M. Alain Dupraz, M ^{me} Hélène Ecuyer, MM. Jacques François, François Henry, M ^{me} Christina Matthey, MM. Pierre Maudet, Robert Pattaroni, Pierre Reichenbach, Jean-Charles Rielle, M ^{me} Alexandra Rys, M. Damien Sidler, M ^{me} Evelyne Strubin et M. René Winet: «Pour un concept global de communication de la Ville de Genève» (M-95)	1189
6. Motion de M. Jean-Pierre Lyon, M ^{mes} Marie-France Spielmann et Marie Vanek: «Faux temporaires: quel avenir, quelle durée?» (M-96)	1191
7. Motion de M ^{mes} Virginie Keller Lopez, Marie Vanek, Eustacia Cortoreal et M. Pierre Losio: «Combattants suisses pour la République espagnole: Genève reconnaissante» (M-97)	1194
8. Motion de MM. Roman Juon, Olivier Coste, Gérard Deshusses, Daniel Sormanni, M ^{mes} Diana de la Rosa, Nicole Bobillier et Virginie Keller Lopez: «Action pour l'apprentissage du ramassage du crottin canin» (M-98)	1199
9. Motion de M. Roman Juon: «Prolifération des relais de téléphonie mobile» (M-99)	1207
10. Motion de MM. Guy Mettan, Jean-Charles Lathion et M ^{me} Alexandra Rys: «Pour une collaboration Ville-Etat constructive» (M-100)	1211

11. Propositions des conseillers municipaux	1226
12. Interpellations	1226
13. Questions	1226

La mémorialiste:
Marguerite Conus